

Patrimoine canadien

**Budget des dépenses
2000-2001**

**Un rapport sur les plans et
les priorités**

Approuvé

Ministre du Patrimoine canadien

Table des matières

1. Message de la ministre	1
2. Patrimoine canadien : liens, diversité et pluralité de choix	3
A. Un modèle du XXI ^e siècle pour Patrimoine canadien	3
B. Relever les défis du changement	3
C. Un cadre stratégique	6
D. Portefeuille du Patrimoine canadien	14
3. Ministère du Patrimoine canadien	17
A. Mandat, rôle et responsabilités	17
B. Structure ministérielle	17
C. Dépenses ministérielles prévues	19
Le secteur d'activité Développement culturel et patrimoine	20
A. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)	20
B. Objectif du secteur d'activité	20
C. Description du secteur d'activité	20
D. Principaux engagements en matière de résultats, activités connexes et ressources	20
Le secteur d'activité Identité canadienne	30
A. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)	30
B. Objectif du secteur d'activité	30
C. Description du secteur d'activité	30
D. Principaux engagements en matière de résultats, activités connexes et ressources	31
Le secteur d'activité Gestion intégrée	40
A. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)	40
B. Objectif du secteur d'activité	40
C. Description du secteur d'activité	40
D. Principaux engagements en matière de résultats, activités connexes et ressources	40
4. Initiatives horizontales	51
Stratégie de développement durable	51

5. Renseignements financiers	53
Sommaire des paiements de transfert	53
Source des recettes disponibles et des recettes non disponibles	54
Coût net du programme pour l'année budgétaire	55
Prêts, placements et avances	55
Plan de dépenses du portefeuille	56
6. Autres renseignements	57
Structure organisationnelle	57
Lois administrées en totalité ou en partie par le ministère du	
Patrimoine canadien	58
Règlements en vigueur	59
Publications	59
Adresses Internet	65
Adresses et numéros de téléphone	66
7. Index	67

1. Message de la ministre

Au moment d'amorcer un nouveau millénaire, le Canada demeure le meilleur pays au monde où il fait bon vivre. Canadiens et Canadiennes peuvent s'enorgueillir de ce que notre « expérience canadienne », marquée tant par la diversité que par des valeurs communes, serve de modèle à bien des gens sur la planète. L'appui que nous apportons à l'expression et à la diversité culturelle est manifeste chez nos artistes, nos athlètes et nos chefs de file communautaires de calibre international; ce soutien reflète, renforce et propage ces valeurs communes, il cimenter nos liens à domicile, sert nos intérêts et projette nos valeurs à l'échelle internationale.

À bien des égards, le Canada est déjà un véritable pays du XXI^e siècle, grâce à nos efforts d'adaptation, d'innovation et de réinvention de nos démarches; nous avons su nous ouvrir au monde tout en demeurant fidèles à nos valeurs essentielles. Il nous faudra cependant aller plus loin pour assurer notre qualité de vie, notre diversité culturelle et nos relations interpersonnelles face à un nouvel environnement mondial de frontières ouvertes, de technologies accélérées et transnationales et de transits rapides de savoir, de gens, de capitaux et de biens.

Le portefeuille du Patrimoine canadien joue un rôle crucial dans la préparation de la population à ces défis. Par ses collections qui englobent l'histoire et les réussites canadiennes, par son appui aux artistes, aux athlètes et aux collectivités, par ses investissements dans des organisations, des industries et des innovations culturelles et par sa gestion des parcs et des lieux historiques nationaux du pays, le portefeuille du Patrimoine canadien bâtit des partenariats qui favorisent la diversité, la créativité et les couplages culturels — et qui assurent des choix canadiens au pays et dans le monde entier.

J'ai le plaisir de présenter ce Rapport sur les plans et les priorités, qui offre à la population canadienne un nouveau contexte où situer les activités, les priorités et les ressources du ministère du Patrimoine canadien. Les objectifs stratégiques du Ministère balisent chacun de ses plans et priorités dans cinq secteurs : la pluralité des choix canadiens, l'excellence chez les gens, la mise en valeur du potentiel, les liens entre les Canadiens et les liens entre les Canadiens et le reste du monde. Les activités décrites dans ce rapport illustrent la façon dont le Ministère compte réaliser ces objectifs et, ainsi, renforcer et améliorer la qualité de vie de l'ensemble des Canadiens.

Le Canada possède tous les avantages en termes de ressources humaines et créatrices, de collectivités fortes et diversifiées et de valeurs communes. En misant sur ces atouts, le ministère du Patrimoine canadien collaborera avec tous ses partenaires pour élaborer et mettre en oeuvre un cadre stratégique contemporain de soutien à la culture et au patrimoine canadiens.

Sheila Copps

2. Patrimoine canadien : liens, diversité et pluralité de choix

A. Un modèle du XXI^e siècle pour Patrimoine canadien

La culture, au sens large, désigne la façon dont nous vivons, les symboles que nous partageons, les valeurs que nous défendons, les langues que nous parlons, les sports que nous pratiquons, les collectivités auxquelles nous appartenons et les récits que nous exprimons — tout cela constitue notre patrimoine humain et naturel. Ce capital humain se reflète dans notre art, nos artefacts et notre architecture, dans les édifices, les livres, les tableaux, les pièces de théâtre, les films, les enregistrements et les émissions télévisées que nous créons et que nous apprécions, et dans les récits historiques dont nous partageons.

Désireux de préserver et de promouvoir la riche et diverse culture du Canada, le ministère du Patrimoine canadien a élaboré un cadre stratégique fondé sur cinq objectifs :

- C assurer une pluralité de choix canadiens dans l'ensemble des médias;
- C appuyer les créateurs, les artistes, les athlètes et les innovateurs, et encourager une vaste participation commune à la vie culturelle canadienne;
- C mettre en valeur le potentiel de nos collectivités, de nos institutions et de nos industries culturelles;
- C rapprocher les Canadiens;
- C relier les Canadiens au monde et le monde aux Canadiens.

Notre élaboration de ces objectifs a subi l'influence des deux grands enjeux, auxquels nous demeurons confrontés en tant que l'un des pays les plus ouverts au monde — soit le défi d'assurer un forum aux voix et aux récits canadiens dans notre propre pays et celui de devenir concurrentiels à l'échelle mondiale. Nous devons également tenir compte dans tout ce que nous faisons du caractère unique et distinct de la culture québécoise et des particularités et besoins divers de nos communautés de langue officielle en situation minoritaire, dans l'ensemble du pays.

B. Relever les défis du changement

Comme d'autres pays partout dans le monde, le Canada vit présentement une transition majeure vers une économie et une société fondées sur le savoir. Cette transformation modifie déjà nos modes de vie et de travail. Les forces qui sous-tendent cette rapide évolution comprennent la mondialisation et la consolidation, les progrès technologiques et les transitions

démographiques. Chacun de ces facteurs a des incidences directes sur la façon dont le ministère du Patrimoine canadien s'acquitte de son mandat.

Mondialisation et consolidation

Nous parlons de la montée d'une économie mondiale fondée sur le savoir, où les technologies de l'information et des communications dépendent de l'innovation, de la créativité et de la recherche; et où les médias et la technologie convergent, ont de profondes conséquences pour la culture, les communications et le mode de vie du Canada. Comme il n'existe que peu d'obstacles, sinon aucun, à la diffusion des idées et de l'expression culturelle, le riche éventail des cultures et des produits mondiaux devient très facile d'accès. Cette universalité offre d'immenses occasions aux Canadiens et aux Canadiennes pour la promotion de nos valeurs et de nos produits partout dans le monde. Mais ces mêmes occasions exigent du Canada qu'il réserve une place chez nous aux voix, aux récits et aux images du Canada.

La mondialisation, les fusions et la tendance à la consolidation ont déjà des incidences sur les stratégies et les instruments qui nous servent à assurer l'accessibilité de choix culturels canadiens sur notre marché intérieur et leur promotion à l'échelle internationale. Pour que les Canadiens continuent à bénéficier d'une culture dynamique et en pleine expansion, il nous faut pouvoir continuer à développer nos propres instruments culturels, à préserver notre diversité culturelle et à accroître notre capacité de nous doter d'initiatives, de programmes et de politiques qui assurent des choix canadiens particuliers et accessibles, tout en demeurant ouverts à une vaste gamme de contenus et de services culturels issus de l'extérieur du pays.

Le Canada possède l'un des marchés culturels les plus ouverts au monde : 95 % des longs métrages projetés dans les salles de cinéma canadiennes proviennent de l'étranger, et les contenus étrangers représentent 85 % des recettes de la distribution cinématographique; 79 % des ventes canadiennes au détail de cassettes, de disques laser, de concerts, de produits dérivés et de musique en feuille affichent un contenu étranger — y compris 69 % des ventes de produits de langue française — tandis que 70 % de la musique jouée à la radio canadienne a un contenu étranger; 45 % des ventes de livres au Canada touchent des livres étrangers; 60 % de l'ensemble de la programmation télé de langue anglaise disponible au Canada est non canadienne, alors que c'est le cas de 33 % de la programmation télé de langue française; enfin, 81 % des magazines d'intérêt général de langue anglaise vendus dans les kiosques canadiens sont des périodiques étrangers, qui créent plus de 63 % des revenus de tirage des magazines.

Comme le Canada est un pays commerçant, doté d'un des marchés culturels les plus ouverts au monde et d'un secteur croissant des exportations culturelles (les exportations des industries culturelles ont augmenté d'environ 25 % entre 1996 et 1998), la libéralisation des échanges et les lois du commerce prennent pour nous une importance croissante. Par exemple, le Canada est le deuxième plus grand exportateur d'émissions de langue anglaise au monde et l'un des

principaux producteurs de contenus de langue française. Les productions canadiennes ont trouvé des acheteurs et des auditoires aux États-Unis, en Europe et en Asie, pour des ventes qui ont dépassé 100 millions de dollars en 1997-1998. Quant aux exportations de livres canadiens, elles ont plus que doublé depuis 1992 pour atteindre 119 millions de dollars.

L'enjeu à relever demeure et demeurera de continuer à tirer parti des avantages de la mondialisation et de la libéralisation des échanges, tout en préservant et en multipliant l'accès des Canadiens à une diversité de choix canadiens qui reflètent nos valeurs.

Nous y arriverons en faisant cause commune avec tous ceux qui, de par le monde, partagent notre ouverture à de nouvelles idées et notre engagement à l'égard de la diversité culturelle. Le Réseau international sur la politique culturelle, un réseau informel de ministres de la Culture mis sur pied par la ministre du Patrimoine canadien, nous permettra de former des alliances stratégiques pour la promotion internationale de la diversité culturelle.

Technologies de l'information

L'émergence des technologies de l'information et des communications a transformé, comme l'importance croissante du réseau Internet, la façon dont les gens échangent, comprennent, consomment et produisent des contenus et des services culturels. On note un potentiel grandissant des technologies de l'information et des communications comme facteurs de liaison permettant aux Canadiens et aux Canadiennes de partager des expériences et des valeurs communes, tout en facilitant la diffusion de la culture canadienne vers des auditoires et des marchés élargis.

Les mêmes technologies génèrent également de nouveaux défis. Par exemple, une enquête a révélé récemment que, des 25 sites Internet les plus fréquentés par la population canadienne, trois seulement étaient d'origine canadienne. Moins de 2 % des fonds de collection culturels publics sont numérisés et accessibles par Internet.

Notre initiative visant à faire du Canada un des pays les plus branchés au monde a connu un succès sans précédent. Nous avons ainsi relié des écoles, des bibliothèques publiques, des centres d'accès communautaire et des organismes bénévoles — offrant ainsi un accès Internet aux personnes incapables de se brancher à domicile ou au bureau. De plus en plus d'entreprises, de gouvernements et d'organisations se rallient à Internet. Mais cela nous amène à nous brancher sur de plus en plus de contenus et de services étrangers. Pour réaliser l'ensemble des possibilités offertes par les technologies de l'information et des communications, il importe que les Canadiens et les Canadiennes produisent et suscitent une masse critique de contenus numérisés, dans les deux langues officielles, pour tous les Canadiens. Nous avons besoin de créneaux culturels canadiens sur le réseau numérique international.

En privilégiant de nouvelles formes de choix et d'information à caractère canadien, nous développerons l'innovation, la créativité, la cohésion sociale, l'inclusion et l'expression culturelle et linguistique du pays. Les technologies de l'information et des communications nous fournissent des occasions exceptionnelles d'enrichir et de revigorer le dialogue culturel permanent qui définit notre identité nationale et nos valeurs communes. Nous devons harnacher ce potentiel et l'assujettir à nos fins.

Évolution démographique et diversité

Le talent propre au Canada de valoriser les différences continuera à faire de nous l'une des sociétés les plus ouvertes, résistantes, créatrices et attentives au bien-être de sa population.

La diversité canadienne se reflète dans les mille facettes de notre culture : théâtre, danse, arts visuels, écriture, nouveaux médias, musique, histoires et collections. La diversité est la « marque de commerce » du Canada, reconnue et respectée de par le monde.

À mesure que d'autres pays font l'expérience d'une diversité croissante de leur population et de leur main-d'oeuvre, le Canada devient de plus en plus un modèle à suivre.

C. Un cadre stratégique

Dans un monde axé sur le changement, la façon de faire sa marque avec confiance sur la scène internationale est de savoir qui nous sommes et d'où nous venons, de créer et de diffuser nos récits, de communiquer entre nous et de bâtir et renforcer nos collectivités. Les créateurs, les dirigeants communautaires et les innovateurs canadiens nous aident à tisser des liens les uns avec les autres, à exprimer notre réalité et à en relever les défis, à renforcer nos expériences partagées et à bâtir des ponts qui nous relient au monde entier.

En novembre 1999, le gouvernement a déposé sa réponse au neuvième rapport du Comité permanent du Patrimoine canadien, intitulé *Appartenance et identité : L'évolution du rôle du gouvernement fédéral pour soutenir la culture au Canada*. Cette réponse, publié sous le titre *Le Canada, une expérience à vivre : diversité, créativité et pluralité des choix*, établit le cadre stratégique global du gouvernement concernant le développement culturel et décrit les objectifs prioritaires du ministère du Patrimoine canadien. (Voir le graphique en page 8). Ce document peut être consulté sur le site Web du Patrimoine canadien (<http://www.pch.gc.ca>).

Nos buts sont clairs : veiller à ce que les Canadiens et les Canadiennes aient accès à des options canadiennes et mettre à leur portée la diversité de l'expérience canadienne. Pour réaliser ces buts et ces engagements, Patrimoine canadien a créé un programme intégré et un cadre stratégique de gestion du rendement qui assigne des résultats prioritaires à nos cinq

objectifs stratégiques. Afin de réaliser ses objectifs, conformément à nos valeurs communes, le Ministère s'est engagé à devenir un employeur de choix au sein de la fonction publique et à renforcer le potentiel de son personnel et de l'infrastructure ministérielle. Au cours de l'exercice 2000-2001, le Ministère continuera à privilégier l'établissement d'un cadre stratégique de planification et de rapports fondé sur ces objectifs prioritaires.

Le Rapport sur les plans et les priorités constitue la première itération de notre nouveau Cadre de gestion du rendement, ventilé en objectifs stratégiques (désignés dans ce rapport comme « Principaux engagements en matière de résultats ») et en résultats clés (désignés comme « Résultats escomptés »).

Au cours de l'année de planification, Patrimoine canadien raffiner ce cadre et élaborera des indicateurs et des mesures de rendement. Ce faisant, notre but restera d'abord et toujours de valider et de renforcer l'expérience canadienne, pour le bénéfice de tous les Canadiens et les Canadiennes.

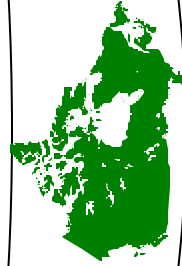
Le tableau en page 9 présente les principaux engagements en matière de résultats, les résultats escomptés et les activités connexes décrits d'une façon plus détaillée sous chaque secteur d'activité.

Objectifs stratégiques de Patrimoine canadien

METTRE EN VALEUR ET ENRICHIR L'EXPÉRIENCE CANADIENNE : LIENS, DIVERSITÉ ET PLURALITÉ DE CHOIX

Pluralité et accessibilité des choix canadiens	L'excellence chez les gens	Mise en valeur du potentiel	Liens entre les Canadiens	Liens entre les Canadiens et le reste du monde
La diversité culturelle, la dualité linguistique et les valeurs communes de la société canadienne sont révélées aux Canadiens au moyen de toutes les formes d'expression	Force dans la diversité et excellence dans la créativité, l'innovation, le rendement et l'animation sociale	L'infrastructure et la mise en valeur du potentiel à l'échelle communautaire, institutionnelle et industrielle permet de soutenir et de promouvoir la diversité culturelle et la cohésion sociale au Canada	Les Canadiens et leurs diverses collectivités atténuent les différences et la distance afin de mieux se comprendre les uns les autres pour ainsi créer une société aux valeurs communes	Le Canada sert les intérêts des Canadiens et présente les valeurs canadiennes au reste du monde; il est ouvert à ce que le monde a de meilleur à offrir

Mise en valeur du potentiel à Patrimoine



« METTRE EN VALEUR ET ENRICHIR L'EXPÉRIENCE CANADIENNE : LIENS, DIVERSITÉ ET PLURALITÉ DE CHOIX »

Principaux engagements en matière de résultats (Objectifs stratégiques)	Résultats escomptés (Résultats clés)	Activités connexes
<p>Pluralité et accessibilité des choix canadiens : La diversité culturelle, la dualité linguistique et les valeurs communes de la société canadienne sont révélées aux Canadiens au moyen de toutes les formes d'expression</p>	<p>Le contenu canadien est varié et n'exclut personne</p> <p>Les Canadiens ont accès à ce qu'il y a de meilleur, notamment à une pluralité de choix canadiens qui présentent le passé et l'avenir au moyen de toutes les formes d'expression</p> <p>On produit davantage de matériel canadien de grande qualité</p> <p>Le matériel canadien se gagne des publics de plus en plus nombreux</p> <p>Préservation, conservation et présentation efficaces du patrimoine culturel, naturel et varié du Canada</p> <p>Les institutions canadiennes et les industries culturelles présentent et reflètent la dualité linguistique et la diversité culturelle et les offrent en choix aux Canadiens</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contenu canadien de la culture et des nouveaux médias en ligne • Fonds canadien de télévision • Longs métrages et enregistrements sonores canadiens • Soutien des arts et de la culture • Promotion de la diversité • Contenu canadien de la culture et des nouveaux médias en ligne • Radio et télévision numériques • Fonds canadien de télévision • Incitatifs fiscaux et subventions en vertu de la <i>Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels</i> • Protection des trésors patrimoniaux du Canada pour les générations futures • Préservation des collections numériques • Soutien des arts et de la culture • Place du Canada/Service Canada • Contenu canadien de la culture et des nouveaux médias en ligne • Indemnisation pour les expositions itinérantes • Préservation des collections numériques • Soutien des arts et de la culture • Place du Canada/Service Canada • Contenu canadien de la culture et des nouveaux médias en ligne • Radio et télévision numériques • Place du Canada/Service Canada • Incitatifs fiscaux et subventions en vertu de la <i>Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels</i> • Protection des trésors patrimoniaux du Canada pour les générations futures • Préservation des collections numériques • Enseignement et services dans la langue de la minorité

<p>L'excellence chez les gens : Force dans la diversité et excellence dans la créativité, l'innovation, le rendement et l'animation sociale</p>	<p>On développe et maintient davantage la créativité et le talent de personnes provenant de différents milieux</p> <p>Les Canadiens reconnaissent et choisissent les talents canadiens</p> <p>Participation active des citoyens et développement des qualités de chef, plus particulièrement chez les jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux jeunes créateurs • Développement de talents artistiques canadiens • Information en ligne sur la préservation du patrimoine • Stages/ateliers • Appui aux athlètes de haut niveau • Aide à la jeunesse • Appui aux jeunes créateurs • Développement de talents artistiques canadiens • Enseignement de la langue seconde • Cérémonies et manifestations spéciales • Aide à la jeunesse
--	--	---

<p>Liens entre les Canadiens : Les Canadiens et leurs diverses collectivités atténuent les différences et la distance afin de mieux se comprendre les uns les autres pour ainsi créer une société aux valeurs communes</p>	<p>Les Canadiens connaissent leurs concitoyens, leur histoire, leur identité et leurs symboles</p> <p>Les Canadiens comprennent quelle a été la contribution des différentes collectivités</p> <p>Les Canadiens s'efforcent à bâtir une société où chacun a sa place</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation aux arts du spectacle • Prestation d'une aide aux musées canadiens • Accès aux collections patrimoniales • Aires du patrimoine du Canada • Promotion de la dualité linguistique canadienne • Échanges Canada • Hospitalité Canada • Katimavik • Matériel didactique • Sentier de l'héroïsme • Promotion des droits de la personne • Le Canada en fête! • Nouvelle politique sur le sport • Création de liens par le tourisme • Échanges Canada • Hospitalité Canada • Katimavik • Matériel didactique • Sentier de l'héroïsme • Le Canada en fête! • Contribution des Canadiens de diverses origines • Prix Mathieu da Costa • Recherche sur la diversité • Création de liens par le tourisme • Échanges Canada • Hospitalité Canada • Katimavik • Le Canada en fête! • Contribution des Canadiens de diverses origines • Sensibilisation • Recherche sur la diversité • Initiative de prévention de la violence familiale
---	--	---

<p>Liens entre les Canadiens et le reste du monde : Le Canada sert les intérêts des Canadiens et présente les valeurs canadiennes au reste du monde; il est ouvert à ce que le monde a de meilleur à offrir</p>	<p>Les valeurs canadiennes sont présentées au reste du monde</p> <p>Les Canadiens ont une influence sur la diversité culturelle dans le monde</p> <p>Des talents, des réalisations et des produits culturels canadiens variés sont reconnus et célébrés à l'échelle internationale</p> <p>Des possibilités s'offrent aux Canadiens à l'étranger grâce au commerce, aux expositions, aux spectacles et à la collaboration</p> <p>Le Canada attire ce que le monde a de meilleur à offrir et les Canadiens en profitent</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité culturelle par la programmation télévisuelle • Convention de La Haye • Contrôle des importations/exportations de biens culturels • Conférence de l'ONU contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée • Réseau international sur la politique culturelle • Promotion de la diversité culturelle : Instrument ou accord international sur la diversité culturelle • Participation aux expositions internationales • Diversité culturelle par la programmation télévisuelle • Convention de La Haye • Contrôle des importations/exportations de biens culturels • Semaine de la diversité à l'Expo 2000 (Hanovre) • Réseau international sur la politique culturelle • Promotion de la diversité culturelle : Instrument ou accord international sur la diversité culturelle • Participation aux expositions internationales • Participation à la Francophonie • Diversité culturelle par la programmation télévisuelle • Grandes compétitions : participation et accueil • Antidopage • Réseau international sur la politique culturelle • Participation aux expositions internationales • Participation à la Francophonie • Exportation et développement des marchés internationaux • Participation aux expositions internationales • Diversité culturelle par la programmation télévisuelle • Exportation et développement des marchés internationaux • Jeux de la Francophonie • Réseau international sur la politique culturelle • Participation aux expositions internationales • Participation à la Francophonie
---	---	--

<p>Mise en valeur du potentiel à Patrimoine canadien : Faire du Patrimoine canadien (PCH) un ministère modèle et un lieu de travail exceptionnel</p>	<p>PCH devient un modèle d'organisation intelligente dotée d'un effectif diversifié dans un environnement où les employés se sentent appréciés et motivés et qui favorise l'excellence, la créativité et l'innovation</p> <p>PCH fournit rapidement du soutien et des avis professionnels au ministre et aux secrétaires d'État</p> <p>PCH fait connaître efficacement ses objectifs, ses politiques et ses programmes, tant à l'interne et qu'à l'externe</p> <p>PCH devient un utilisateur modèle des technologies de l'information pour la prestation de ses services et pour ses activités internes</p> <p>La gestion intégrée de la planification opérationnelle et du rendement appuie les objectifs stratégiques dans le contexte des valeurs de l'organisation</p> <p>PCH est en mesure d'effectuer de la recherche et d'élaborer des politiques pour appuyer les orientations stratégiques actuelles et cerner les tendances futures</p> <p>PCH conclut des alliances stratégiques avec les organismes du portefeuille afin d'atteindre ses objectifs stratégiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Initiatives de revitalisation des ressources humaines • Communications efficaces • Expansion du réseau de la Place du Canada • Cadre de planification et de rapports • Activités d'examen, de vérification et d'évaluation • Renforcement de la capacité d'élaboration de politiques et travaux de recherche accrus • Sous l'angle de la diversité • Stratégie de développement durable • Création d'un bureau du portefeuille du Patrimoine canadien
--	---	---

D. Portefeuille du Patrimoine canadien

De nombreux ministères et organismes du gouvernement fédéral jouent un rôle dans le soutien des activités culturelles. Le portefeuille du Patrimoine canadien joue à cet égard le rôle le plus important. Les organismes et les sociétés d'État du portefeuille du Patrimoine canadien font partie des principales institutions culturelles canadiennes qui appuient l'expression artistique, et ils sont appelés à ce titre à créer, à promouvoir et à réglementer les choix qui sont offerts aux Canadiens et aux Canadiennes, et à préserver et protéger notre patrimoine culturel et notre histoire collective.

De plus en plus, les membres du portefeuille du Patrimoine canadien unissent leurs efforts afin d'adopter des mesures plus stratégiques à l'égard des priorités du gouvernement, de cerner les possibilités de collaboration et de maximiser les ressources. Les secteurs clés faisant l'objet d'une collaboration accrue de la part des organismes du portefeuille sont la numérisation des fonds culturels, la promotion de la culture à l'échelle internationale et la participation conjointe à des activités importantes dans toutes les régions du pays.

Le portefeuille du Patrimoine canadien a été créé en 1993 et comprend maintenant :

- le **ministère du Patrimoine canadien** ainsi que l'Institut canadien de conservation, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine, la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels et la Commission des lieux et monuments historiques du Canada;
- **sept organismes ministériels** : le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) (un organisme de réglementation indépendant), les Archives nationales du Canada, la Commission des champs de bataille nationaux, l'Office national du film du Canada, la Bibliothèque nationale du Canada, Condition féminine Canada et l'Agence Parcs Canada;
- **dix sociétés d'État** : le Conseil des Arts du Canada, la Société Radio-Canada, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (Téléfilm Canada), le Musée canadien des civilisations, le Musée canadien de la nature, la Fondation canadienne des relations raciales, le Centre national des Arts, la Commission de la capitale nationale, le Musée des beaux-arts du Canada et le Musée national des sciences et de la technologie.

De plus, la Commission de la fonction publique rend des comptes au Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien.

Le Ministère et chaque organisme de son portefeuille produisent leur propre *Rapport sur les plans et les priorités*. Les sociétés d'État et l'Agence Parcs Canada préparent des plans

d'entreprise, dont les résumés sont déposés au Parlement, ou elles sont assujetties aux dispositions de leur loi habilitante relatives à leurs responsabilités. Il incombe à la ministre du Patrimoine canadien de faire en sorte que les principales orientations des organismes du portefeuille appuient les objectifs et les priorités du gouvernement. La ministre est également responsable envers le Parlement des ressources affectées à tous les organismes du portefeuille (voir la page 56).

3. Ministère du Patrimoine canadien

A. Mandat, rôle et responsabilités

La ministre du Patrimoine canadien, secondée par la secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme) et le secrétaire d'État (Sport amateur) et appuyée par le Ministère, est responsable des politiques et des programmes liés à la radiodiffusion, aux industries culturelles, aux arts, au patrimoine, aux langues officielles, à l'identité canadienne, à la participation des citoyens, au multiculturalisme et au sport. En outre, le Ministère, par l'entremise du Secrétariat canadien des Jeux de la Francophonie, fournit un appui non seulement à la ministre du Patrimoine canadien, mais aussi au ministre nommé porte-parole fédéral pour les Jeux de la Francophonie de 2001 et au secrétaire d'État responsable de la Francophonie.

Le Ministère travaille avec les Canadiens et les Canadiennes à renforcer leur sentiment d'identité commune, tout en respectant leur diversité. Il favorise la participation de l'ensemble des citoyens, individuellement et collectivement, à la vie sociale, politique, économique et culturelle du pays et s'emploie à supprimer tout obstacle à cette participation. Il poursuit des activités qui mettent en équilibre les droits et devoirs individuels et collectifs, de façon à promouvoir l'autonomie communautaire et l'épanouissement individuel. Il encourage les institutions fédérales à coordonner leurs efforts pour mettre en valeur les communautés minoritaires de langue officielle. Le ministère du Patrimoine canadien collabore également avec d'autres ministères et organismes fédéraux de manière à ce que le gouvernement du Canada tienne compte de la diversité du pays dans la poursuite de ses activités.

B. Structure ministérielle

La structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) approuvée du Patrimoine canadien décrit les secteurs d'activité actuels : Développement culturel et patrimoine, Identité canadienne et Gestion intégrée. Cinq sous-ministres adjoints sont responsables de la gestion de ces secteurs d'activité.

Les secteurs d'activité et leurs gammes de produits et services respectives sont énumérés dans le tableau de la page suivante qui donne aussi la liste des objectifs du Programme du Patrimoine canadien et des différents secteurs d'activité. Ils chercheront à atteindre ces objectifs dans le contexte des nouveaux objectifs stratégiques et des résultats clés définis au tableau de la page 9. Étant donné la période de transition nécessaire, l'information sur les activités prévues est présentée en fonction des secteurs d'activité et des nouveaux objectifs stratégiques.

Les renseignements financiers contenus dans ce rapport sont présentés en fonction des secteurs d'activité actuels pour assurer la conformité avec les règles relatives à la présentation à l'échelle du gouvernement et pour faciliter les comparaisons annuelles. Dans les années à venir, le *Rapport sur les plans et les priorités* fournira des renseignements sur la planification et les finances dans le contexte du nouveau cadre stratégique.

Objectif du Programme du Patrimoine canadien :	
Bâtir une société forte à laquelle les Canadiens et Canadiennes participent, qui exprime ses valeurs et est fière de son patrimoine.	
Secteurs d'activité et objectifs	Gammes de produits et services
<u>Développement culturel et patrimoine</u> : Favoriser un environnement où les produits et services des arts, du patrimoine, des industries culturelles et de la radiodiffusion du Canada sont créés, produits, commercialisés, préservés et présentés à divers auditoires au pays et à l'étranger, contribuant ainsi à la croissance économique, sociale et culturelle du Canada.	Radiodiffusion Industries culturelles Arts Patrimoine
<u>Identité canadienne</u> : Aider les Canadiens et les Canadiennes à reconnaître et à célébrer leur identité commune et accroître leur capacité de contribuer à la société canadienne.	Langues officielles Identité canadienne Participation des citoyens Multiculturalisme Sport
<u>Gestion intégrée</u> : Assurer un leadership, des orientations stratégiques et du soutien en vue de l'exécution des programmes ministériels pour permettre au Ministère de remplir son mandat et de s'acquitter de ses responsabilités.	

C. Dépenses ministérielles prévues

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	736,5	835,5	691,3	671,7
Non-budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	0,01	0,01	0,01	0,01
Moins : Recettes disponibles	4,0	4,1	4,2	4,2
Total du Budget principal des dépenses	732,5	831,4	687,1	667,5
Rajustements**	151,0	101,3	98,9	91,7
Dépenses prévues nettes	883,5*	932,7	786,0	759,2
Moins : Recettes non disponibles	51,5	52,0	52,0	52,0
Plus : Coût des services reçus sans frais	17,8	18,8	18,8	18,9
Coût net du programme	849,8	899,5	752,8	726,1
Équivalents temps plein	1 362	1 347	1 344	1 343

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues nettes à la fin de l'exercice courant.

** Les rajustements tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis la mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR) et des initiatives du budget.

Le secteur d'activité Développement culturel et patrimoine

A. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Développement culturel et patrimoine	293,2	361,2	258,1	255,8
ETP	370	356	354	354

B. Objectif du secteur d'activité

Favoriser un environnement où les produits et services des arts, du patrimoine, des industries culturelles et de la radiodiffusion du Canada sont créés, produits, commercialisés, préservés et présentés à divers auditoires au pays et à l'étranger, contribuant ainsi à la croissance économique, sociale et culturelle du Canada.

C. Description du secteur d'activité

Développement culturel et patrimoine aide à créer un environnement où le patrimoine du Canada est préservé et rendu accessible, où l'expression artistique peut s'épanouir, où les marchés culturels peuvent se développer, assurant ainsi la disponibilité et l'accessibilité des arts, du patrimoine, et des produits et services de la radiodiffusion. Il y parvient grâce à une combinaison d'activités et de programmes variés, grâce aussi à des instruments et des institutions notamment des accords internationaux, des organismes culturels, des organismes de service spéciaux, des lois et des règlements.

D. Principaux engagements en matière de résultats, activités connexes et ressources

La section qui suit contient de l'information sur les activités et les ressources liées aux principaux engagements en matière de résultats et aux résultats escomptés. (Voir le tableau en page 9).

Pluralité et accessibilité des choix canadiens

Contenu canadien de la culture et des nouveaux médias en ligne - Le Ministère met en oeuvre plusieurs initiatives pour encourager le développement et l'accessibilité du contenu canadien de la culture et des nouveaux médias. Il est en train d'élaborer une stratégie à trois volets pour assurer une importante présence canadienne en ligne bien distincte, en français et en anglais. Les objectifs sont les suivants : mettre tous les Canadiens et les Canadiennes, principalement les jeunes, en relation avec le riche patrimoine du Canada grâce à une approche thématique intégrée de la numérisation du contenu culturel canadien existant; fournir aux créateurs de contenu et à l'industrie canadienne des nouveaux médias les outils et l'appui nécessaires à leur développement et à la production d'un contenu de haute qualité pour les nouveaux médias à long terme; et améliorer l'accès, le choix et la visibilité du contenu canadien en ligne, au pays et à l'étranger. En 2000-2001, la somme de 20 millions de dollars sera consacrée à ces initiatives. Suite à la réponse du gouvernement à l'étude du Commissaire aux langues officielles au sujet du français sur Internet, le Ministère supervisera les activités d'un groupe de travail interministériel responsable du suivi.

Radio et télévision numériques - Le Ministère continuera à appuyer l'engagement du gouvernement en faveur de la transition vers la technologie de la radio numérique et la télévision numérique. Il s'emploiera, dans le cadre de partenariats avec le secteur privé, à améliorer la commercialisation de la radio numérique, à régler les questions liées à la disponibilité et à l'abordabilité de la télévision numérique et à appuyer la diffusion d'une programmation télévisuelle et radiophonique qui soit concurrentielle et dynamique dans un environnement où la numérisation occupe une place de plus en plus grande. Le Ministère collaborera, le cas échéant, à la mise en place de services de radio et de télévision numériques, y compris des consultations sur la politique, la réglementation, les aspects économiques et la commercialisation.

Fonds canadien de télévision - Un examen du Fonds canadien de télévision portera sur les premières répercussions et l'incidence de ce fonds de 200 millions de dollars sur l'industrie de la production télévisuelle et contribuera à faire en sorte que les Canadiens et le monde entier aient accès à un contenu canadien par le biais d'un important médium.

Longs métrages et enregistrements sonores canadiens - En 2000-2001, le Ministère travaillera à l'élaboration et à la mise en oeuvre de projets de politiques et de programmes visant à favoriser la production, la commercialisation, la promotion, la présentation

et la consommation de longs métrages et d'enregistrements sonores canadiens. Figureront parmi ceux-ci des initiatives pour faciliter l'adaptation des industries et des intervenants aux nouvelles technologies numériques et au commerce électronique et régler le problème de la sous-capitalisation des entreprises canadiennes. De plus, le Ministère élaborera et adoptera de nouvelles orientations pour appuyer les créateurs canadiens et il redoublera d'efforts pour développer les nouveaux talents et les jeunes artistes.

Indemnisation pour les expositions itinérantes - Le programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada en sera à sa première année complète d'activités en 2000-2001. Le programme est un outil important à l'aide duquel le gouvernement du Canada pourra faire la promotion d'un plus grand nombre d'expositions itinérantes puisqu'il permettra de réduire le coût des assurances pour les expositions itinérantes présentées ou organisées par des musées, des galeries, des bibliothèques et des services d'archives canadiens. Il facilitera aussi l'accès aux récits canadiens et au riche patrimoine culturel du Canada et favorisera donc les échanges culturels. En fournissant aux établissements canadiens un avantage concurrentiel lorsqu'ils se mesurent à des établissements étrangers pour emprunter des expositions et des biens culturels internationaux de prestige et en réduisant le coût parfois prohibitif des assurances que suppose l'emprunt d'expositions itinérantes internationales d'envergure, le programme assurera aux Canadiens l'accès à une information et à des biens culturels étrangers précieux qui ne seraient pas à leur portée autrement. Les coûts du programme sont de 400 000 \$ par année.

Incidatifs fiscaux et subventions en vertu de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels* - En 2000-2001, les dispositions de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels* donneront vraisemblablement lieu à des dons et à des ventes d'environ 100 millions de dollars de biens culturels ayant une importance nationale (selon la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels) à des institutions culturelles publiques canadiennes, en échange d'un crédit d'impôt. On estime également qu'en vertu de la loi des subventions dont le total pourrait s'élever à 1,2 million de dollars aideront les institutions canadiennes à acquérir des biens culturels d'une grande valeur pour empêcher leur exportation ou à rapatrier des biens culturels mis en vente à l'extérieur du Canada. Cette mesure favorisera l'accès des Canadiens et des Canadiennes à des biens culturels précieux et permettra aux institutions canadiennes d'accroître leur capacité de présenter un riche éventail de récits aux Canadiens et aux Canadiennes.

Protection des trésors patrimoniaux du Canada pour les générations futures - Doté d'un budget d'environ 6,6 millions de dollars, l'Institut canadien de conservation (ICC), un organisme de service spécial du Ministère, s'affaire à promouvoir l'entretien et la préservation des biens meubles culturels du Canada et l'avancement de la pratique, de la science et de la technologie de la conservation pour que tous les Canadiens et les Canadiennes puissent profiter de ce patrimoine. En 2000-2001, l'ICC continuera à mettre en oeuvre des programmes d'ensemble dans le secteur de la conservation culturelle et

patrimoniale par le biais de la recherche et du développement, du traitement spécialisé d'artefacts importants, de services analytiques et scientifiques, du transport et de l'entreposage d'expositions, de la diffusion de l'information et du perfectionnement professionnel. Pour améliorer ces services, il mettra davantage l'accent sur la collaboration avec des partenaires du milieu de la conservation, au pays et à l'étranger. Pour éviter le chevauchement des recherches, par exemple, il prévoit de conclure une entente avec le Getty Institute de Los Angeles pour en coordonner et en partager les résultats dans des secteurs comme celui de la conservation à l'aide de techniques laser. L'ICC continuera en outre à collaborer avec le Centre d'échange d'expositions de manière à favoriser la création et la présentation d'expositions itinérantes partout au Canada.

La condition des collections patrimoniales du Canada risque de se détériorer en raison de la diminution des ressources allouées à la préservation du patrimoine. Au cours de l'année qui vient, l'ICC se propose d'élaborer une initiative de préservation et d'accès au patrimoine pour régler ce problème. Son but premier sera d'améliorer la condition des collections patrimoniales canadiennes en encourageant les Canadiens et les Canadiennes à apprécier les objets patrimoniaux à leur juste valeur, en les incitant à étudier et à préserver ces objets et en multipliant les ressources consacrées à la préservation du patrimoine au Canada.

Préservation des collections numériques - Pour que la diversité culturelle du Canada trouve son expression, il faut qu'un équilibre règne entre les besoins en matière d'accès et les exigences en matière de préservation. La technologie numérique offre une occasion unique d'améliorer l'accès aux collections culturelles. Toutefois, l'information numérisée elle-même est vulnérable et exige des soins spéciaux. Pour assurer l'accessibilité à long terme du contenu culturel numérisé, l'ICC élaborera des techniques en vue d'une récupération en catastrophe améliorée de l'information lisible par machine, dont les disques optiques et les supports magnétiques. L'Institut offrira aussi des ateliers sur la préservation de l'information numérique.

Soutien des arts et de la culture - Le Ministère continue à appuyer les groupements artistiques professionnels à but non lucratif, notamment ceux qui présentent des spectacles donnés par des artistes venant de plus de deux provinces ou territoires. En 2000-2001, dans le cadre du programme d'initiatives culturelles, la somme de 5 millions de dollars sera consacrée à plus de 160 festivals et manifestations artistiques spéciales à l'échelle du pays de sorte que les Canadiens et les Canadiennes auront l'occasion d'assister à des spectacles offerts par des artistes canadiens professionnels d'autres régions du pays. Les jeunes Canadiens et Canadiennes, surtout, auront ainsi accès aux meilleures productions artistiques mises en scène.

L'excellence chez les gens

Appui aux jeunes créateurs - Le Ministère prêtera son appui au développement et à la célébration d'un contenu canadien de qualité par les jeunes créateurs. Dans le cadre de l'initiative Premières oeuvres, il encouragera les jeunes Canadiens et Canadiennes à exercer leur créativité et facilitera l'intégration des jeunes créateurs à la communauté des professionnels de la culture. Il favorisera la célébration de l'excellence créatrice chez les jeunes, prêtera son appui à la diffusion des réalisations des jeunes créateurs et s'emploiera à trouver de jeunes auditoires pour les voix canadiennes.

Développement de talents artistiques canadiens - Le Ministère continuera à jouer un rôle actif dans le développement de jeunes talents artistiques canadiens. Le programme national de formation dans le secteur des arts, par exemple, appuie un tel développement en offrant une aide à des établissements nationaux de formation choisis qui préparent les jeunes Canadiens et Canadiennes à une carrière professionnelle dans les arts. Ces établissements offrent une formation dans un éventail de disciplines artistiques aux futurs dirigeants culturels de toutes les régions du Canada. En 2000-2001, la somme de 10,7 millions de dollars sera investie dans ces établissements et, par leur entremise, dans l'avenir des arts au Canada.

Information en ligne sur la préservation du patrimoine - La préservation efficace du patrimoine culturel canadien est tributaire dans une large mesure des compétences et des connaissances d'experts en conservation hautement spécialisés. L'Institut canadien de conservation continuera à jouer un rôle important en encourageant le développement d'une expertise en conservation. Par exemple, son site Internet continuera à prendre de l'expansion pour devenir une source précieuse de renseignements techniques pour le professionnel de la préservation, grâce à l'introduction de nouvelles caractéristiques comme la base de données « Information sur la conservation » et une banque d'images. Il permettra aussi un accès en direct à la collection de la bibliothèque de l'ICC. Pour mieux faire comprendre au grand public l'importance de la préservation de notre patrimoine culturel, l'Institut se servira de son site Internet pour diffuser de l'information de base sur la préservation et organisera des visites virtuelles de ses installations. Enfin, de nouvelles publications et de nouveaux produits viendront s'ajouter à ceux qui existent déjà (par exemple, des rapports techniques et un logiciel pour calculer les dommages causés par la lumière).

Stages/Ateliers - L'Institut canadien de conservation continuera à offrir des possibilités d'apprentissage et un perfectionnement professionnel dans le cadre d'ateliers de formation internes et sur place partout au Canada. Les stages à l'intention des étudiants et des jeunes diplômés assureront en outre la diffusion des connaissances par l'intermédiaire de jeunes professionnels en herbe et grâce à la participation des jeunes à des activités de préservation. Des accords seront négociés avec les universités et collèges canadiens pour que l'ICC puisse offrir des cours avec crédit en conservation.

Mise en valeur du potentiel

Nouveaux médias - Pour renforcer l'industrie canadienne des nouveaux médias et favoriser le développement de leur contenu culturel canadien, le Ministère poursuivra son processus d'élaboration des politiques et de consultation. Il continuera à élaborer et à mettre en oeuvre, en collaboration avec Industrie Canada, une stratégie intégrée à l'échelle gouvernementale pour le contenu canadien en ligne.

Le Ministère continuera à surveiller l'évolution d'Internet pour évaluer son incidence sur le système de radiodiffusion canadien et fera des recommandations en matière de politiques et de programmes. Il surveillera en outre le développement du commerce électronique et évaluera son impact sur les produits et les services culturels au Canada.

Industries culturelles canadiennes - Le Ministère continuera à assumer ses responsabilités relatives à l'élaboration des politiques et à l'administration des programmes pour appuyer la production, la promotion et la distribution d'un contenu culturel canadien diversifié dans les industries du film, de la vidéo, des enregistrements sonores et de l'édition de livres et de périodiques. Il s'assurera ainsi que les Canadiens et les Canadiennes ont accès au plus grand choix possible de formes d'expression culturelle dans les industries traditionnelles et des nouveaux médias. Le Ministère a recours à une aide financière, à des mesures législatives et réglementaires, ainsi qu'à des politiques, de même qu'à la collaboration avec des partenaires des secteurs public et privé pour améliorer les capacités novatrices, la viabilité à long terme, la compétitivité et l'autonomie des industries culturelles canadiennes. Il veillera, à l'intérieur d'un cadre stratégique global, à ce que le droit d'auteur favorise et protège le travail de création canadien sous toutes ses formes. Il continuera également à assumer la responsabilité de l'examen et de l'approbation des investissements étrangers proposés dans les industries culturelles canadiennes en vertu de la *Loi sur Investissement Canada* et des règlements et lignes directrices en découlant.

Industries canadiennes de l'édition de livres et de périodiques - Le Ministère continuera à adapter, à élaborer et à mettre en oeuvre des mesures susceptibles de contribuer à l'essor de l'industrie de l'édition canadienne, y compris des mesures pour régler le problème de la sous-capitalisation et de l'absence de financement par actions qui se pose pour les éditeurs de livres canadiens. De plus, il élaborera et mettra en oeuvre de nouvelles initiatives de politique pour renforcer l'infrastructure et la position concurrentielle de l'industrie canadienne de l'édition de périodiques. Mentionnons les initiatives ayant pour objet : l'accroissement de la viabilité financière des petits et moyens éditeurs canadiens; l'augmentation des possibilités de formation et d'acquisition de compétences; la promotion de la planification et de meilleures pratiques commerciales dans l'industrie; l'adaptation aux technologies nouvelles; et l'amélioration de la distribution et de la commercialisation des magazines canadiens. De concert, ces initiatives

feront en sorte que les lecteurs canadiens jouissent d'un accès équitable et abordable à des publications qui expriment des opinions et des idées typiquement canadiennes.

Protection du droit d'auteur - Le Ministère poursuivra, en collaboration avec Industrie Canada, les travaux d'élaboration de politiques et de consultation entrepris pour modifier périodiquement la législation canadienne sur le droit d'auteur afin de s'assurer de l'existence pour les créateurs canadiens d'un régime intégré du droit d'auteur qui tienne compte du changement technologique et soit conforme aux accords commerciaux internationaux. Il continuera à participer aux travaux d'élaboration et à la négociation d'une politique internationale dans le contexte des nouveaux traités de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et des négociations commerciales multilatérales et s'emploiera à mieux faire comprendre l'importance du droit d'auteur pour protéger le travail de création et appuyer l'expression de la culture canadienne de même que les activités économiques connexes.

Le Ministère entreprendra notamment des travaux de recherche, d'analyse et d'élaboration des politiques sur les nouveaux aspects de la question du droit d'auteur, comme la durée de protection, les droits des interprètes d'oeuvres audiovisuelles, la création d'un « guichet unique » pour l'administration des oeuvres protégées par le droit d'auteur au gouvernement et la gestion en ligne de même que la délivrance des permis relatifs aux droits dans le secteur privé.

Partenariat - Pour faire en sorte que la croissance soutenue du secteur culturel repose sur les compétences, la mise en valeur du potentiel et l'aspect viable de ce secteur de l'économie du Canada qui est en pleine expansion, le Ministère cherchera à établir un partenariat solide avec les administrations fédérale, provinciales, territoriales et régionales afin d'élaborer la stratégie d'expansion des exportations du secteur culturel dans le cadre d'Équipe Canada inc. À cette fin, il procédera à des consultations publiques et privées avec les intervenants du domaine culturel.

Mise en valeur du potentiel dans la communauté artistique - Pour faire en sorte que les organismes à vocation artistique soient viables, bien gérés et capables de relever de nouveaux défis, le Ministère leur offre différentes formes de stimulants financiers et d'aide. Ce soutien, qui leur est assuré dans le cadre de projets de stabilisation des arts, les aide à atteindre leurs objectifs culturels et communautaires. Par le passé, des projets de stabilisation régionaux ont contribué à la restructuration des organismes à vocation artistique en mettant des subventions pour fonds de roulement à leur disposition, en améliorant leur capacité organisationnelle et administrative et en les aidant à s'adapter à des environnements en évolution. En contribuant de cette façon à la sécurité financière et à la stabilité organisationnelle, le Ministère encourage l'excellence et l'innovation dans les activités artistiques. C'est dans cet esprit que de nouveaux projets de stabilisation des arts seront mis en oeuvre en 2000-2001.

Le Fonds pour les périodiques canadiens - Le 16 décembre 1999, la ministre annonçait la création du Fonds pour les périodiques canadiens. Ce nouveau fonds soutiendra la production de périodiques à fort contenu rédactionnel canadien en plus de renforcer la compétitivité à long terme de l'industrie canadienne de l'édition de périodiques. Cette aide financière permettra aux éditeurs canadiens de s'adapter au nouveau marché compétitif dans le domaine de la commercialisation.

À partir de l'exercice 2000-2001, 50 millions de dollars seront accessibles aux éditeurs de périodiques canadiens admissibles, compte tenu des frais investis dans la production de contenu rédactionnel. Une aide sera également accordée pour des initiatives de perfectionnement professionnel, d'adaptation aux nouvelles technologies, de commercialisation et de distribution.

Liens entre les Canadiens

Sensibilisation aux arts du spectacle - Le Canada a une riche tradition de festivals annuels et de manifestations artistiques spéciales. Pour mieux sensibiliser les Canadiens et les Canadiennes aux arts du spectacle et les amener à appuyer de telles manifestations, le Ministère consacrera environ 60 000 \$ en 2000-2001 à la prestation d'une aide et à des activités connexes de promotion et de vulgarisation. Les activités populaires, les manifestations communautaires et les spectacles professionnels, par exemple, seront publicisés et diffusés sur Internet pour que le plus de Canadiens et de Canadiennes y aient accès. L'importance des arts de la scène dans nos vies trouvera son écho dans les messages qui seront lus lors de spectacles et d'autres manifestations par des artistes renommés du monde de la musique, de la danse et du théâtre et imprimés dans les programmes, les communiqués et d'autres publications.

Prestation d'une aide aux musées canadiens - Les musées jouent un rôle important en aidant les Canadiens et les Canadiennes à en apprendre davantage sur eux-mêmes, leur histoire, leur identité et leurs symboles. Pour aider les musées à atteindre ce but, le Ministère continuera à leur offrir son appui. Dans le cadre du programme d'aide aux musées, par exemple, il versera en 2000-2001, la somme de 9,4 millions de dollars à plus de 200 musées des quatre coins du Canada. Il veillera tout spécialement : à offrir une aide pour les expositions itinérantes qui sont conçues pour nous apprendre à mieux nous comprendre les uns les autres; à mettre en place un fonds pour aider les petits et les moyens musées à assumer les coûts d'emprunt d'expositions d'une autre région; et à aider les organismes autochtones à préserver leur patrimoine culturel pour mieux sensibiliser le public aux cultures riches et diversifiées des peuples autochtones.

Accès aux collections patrimoniales - Aujourd'hui, les musées doivent trouver des moyens novateurs de rendre accessibles au public tous les trésors d'interprétation qu'ils ont accumulés. Grâce au Musée virtuel du Canada, le Réseau canadien d'information sur le

patrimoine (RCIP), un organisme de service spécial du Ministère doté d'un budget annuel de 3,5 millions de dollars, accroîtra la capacité des musées canadiens de mettre tous les Canadiens et les Canadiennes en relation avec le riche patrimoine qu'ils détiennent en fiducie pour le public. Des collections thématiques, des expositions virtuelles, des suppléments spéciaux et le Musée virtuel même aideront les Canadiens et les Canadiennes, notamment les jeunes, à mieux connaître le Canada et à apprécier davantage la mosaïque complexe de notre histoire. Ce sera aussi un moyen de faire découvrir le Canada à des auditoires du monde entier.

En collaboration avec des partenaires internationaux, le RCIP participera à l'établissement des normes qui sont nécessaires à l'accessibilité mondiale. Il élaborera des lignes directrices et offrira une formation sur les nouvelles méthodes de montage de collections, y compris la numérisation des images. Le RCIP effectuera également des recherches sur les pratiques de gestion que doivent posséder les musées pour tirer pleinement profit de cet actif stratégique, y compris la gestion de la propriété intellectuelle dans l'environnement numérisé pour assurer l'accessibilité. L'objectif du RCIP est de relier 1 000 musées au Musée virtuel du Canada d'ici l'an 2002. Les objectifs quant au volume du contenu qui sera rendu accessible par le Musée virtuel seront établis en collaboration avec les musées participants. On s'attend à ce que le nombre d'appels de fichiers s'élève à 40 millions et le nombre de visiteurs du Musée virtuel à 2 millions par année en l'an 2002.

Aires du patrimoine du Canada - Les aires du patrimoine du Canada, y compris les édifices historiques, les paysages façonnés par l'homme, les sites archéologiques sur la terre ferme et sous l'eau, les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux, doivent être protégés pour que les Canadiens et les Canadiennes puissent s'associer aujourd'hui et demain à ces symboles tangibles de leur identité. Il faut aussi mieux faire connaître et apprécier ces endroits et leur importance. À cette fin, le Ministère explorera et élaborera des stratégies et des outils en partenariat avec l'Agence Parcs Canada, les provinces et les territoires, des groupes autochtones et des organismes non gouvernementaux. Il contribuera notamment à l'élaboration de concepts pour : un répertoire national, des normes de conservation nationales et un processus d'attestation, la protection du patrimoine culturel sous-marin; la protection des sites archéologiques des terres et des eaux fédérales; et une meilleure protection des lieux historiques nationaux, des édifices fédéraux d'intérêt patrimonial et d'autres types de lieux historiques.

Liens entre les Canadiens et le reste du monde

Diversité culturelle par la programmation télévisuelle - Le Ministère appuiera comme il se doit la promotion de la diversité culturelle en mettant l'accent sur la participation à des initiatives internationales de radiodiffusion comme TV5 (le réseau francophone international) ou RCI (Radio Canada International) de même que sur l'accès des Canadiens à la programmation télévisuelle internationale.

Exportation et développement des marchés internationaux - En collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Industrie Canada, les missions canadiennes à l'étranger et les centres régionaux du commerce international, le Ministère trouvera et négociera des possibilités d'accès au marché, élaborera une approche de partenariats à plusieurs niveaux à l'égard du marché national ainsi que des exportations et des investissements sectoriels et favorisera l'accès aux possibilités d'affaires internationales pour les entreprises culturelles canadiennes. Il visera à faire du Canada un exportateur important de produits et de services culturels de langues française et anglaise et à faire en sorte que les entreprises culturelles soient bien préparées et mènent avec succès des affaires sur la scène internationale.

Convention de La Haye - En 2000-2001, le gouvernement fédéral, en partenariat avec les provinces, des organismes non gouvernementaux et d'autres intervenants, commencera à mettre en oeuvre toutes les dispositions de la Convention de La Haye, par exemple, en désignant et en protégeant des biens culturels. Des discussions auront également lieu pour décider si le Canada deviendra État partie au deuxième protocole de la Convention. La participation du Canada, à titre de membre du Conseil de sécurité des Nations Unies, à cette initiative dont la responsabilité revient principalement à Patrimoine canadien cadre avec notre objectif qui consiste à mettre davantage l'accent sur les préoccupations humanitaires dans les efforts axés sur la sécurité à l'échelle internationale.

Contrôle des importations/exportations de biens culturels - La lutte internationale contre le trafic illicite des biens culturels est essentielle à la protection du patrimoine d'une nation et de sa diversité culturelle. En 2000-2001, en vertu de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels* et des obligations que le Canada a contractées aux termes de la Convention de l'UNESCO de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, le gouvernement continuera à protéger les biens culturels canadiens et à les conserver au Canada (en imposant des contrôles à l'exportation). À l'aide également de contrôles à l'exportation, le Canada aidera des pays étrangers à récupérer des biens culturels qui ont été exportés illégalement. Ce faisant, il jouera un rôle de premier plan à l'égard de l'obligation qu'ont les nations de s'entraider pour protéger la propriété et la diversité culturelles à l'ère de la mondialisation.

Le secteur d'activité Identité canadienne

A. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Identité canadienne	495,9	502,0	479,5	454,1
ETP	336	350	350	350

B. Objectif du secteur d'activité

Aider les Canadiens et les Canadiennes à reconnaître et à célébrer leur identité commune et accroître leur capacité de contribuer à la société canadienne.

C. Description du secteur d'activité

Les Canadiens et les Canadiennes partagent une identité fondée sur des valeurs et des caractéristiques communes. Forts de la diversité de leurs langues, de leur patrimoine culturel, de leur origine ethnique et de leurs liens régionaux, ils ont une vision du Canada où chacun aide à bâtir une société fière et unie.

Identité canadienne favorise la connaissance et l'appréciation des institutions et des réalisations canadiennes, des symboles et des valeurs qu'ils représentent, de la dualité linguistique, du caractère multiculturel du Canada et de la contribution des Autochtones. Il favorise la participation des citoyens et le bénévolat, la justice sociale, la compréhension réciproque, les droits de la personne, l'apprentissage des deux langues officielles, l'excellence dans le sport et la reconnaissance des athlètes et la commémoration d'événements nationaux comme moyen de participer à l'édification d'un Canada fier et fort de son patrimoine.

D. Principaux engagements en matière de résultats, activités connexes et ressources

La section qui suit contient de l'information sur les activités et les ressources liées aux principaux engagements en matière de résultats et aux résultats escomptés. (Voir le tableau en page 9).

Pluralité et accessibilité des choix canadiens

Enseignement et services dans la langue de la minorité - Le maintien de la diversité au Canada passe par la dualité linguistique. Le Ministère continuera d'aider les conseils scolaires minoritaires à offrir à leur clientèle une éducation de qualité comparable à celle dont jouit la majorité. Des mesures viseront à étendre l'enseignement postsecondaire francophone à l'ensemble du pays, notamment dans des secteurs de pointe comme la santé, en ayant recours à l'enseignement à distance et aux partenariats entre institutions existantes. Le Ministère travaille également en partenariat avec les provinces et les territoires pour la prestation des services provinciaux, territoriaux et municipaux dans la langue de la minorité. Un budget de 137,4 millions de dollars est investi dans ces deux programmes de collaboration intergouvernementale.

L'excellence chez les gens

Enseignement de la langue seconde - Au Canada, l'excellence exige qu'une bonne proportion de la population soit capable de s'exprimer dans les deux langues officielles. En collaboration avec les administrations provinciales et territoriales, le Ministère investira 75 millions de dollars pour appuyer la prestation d'un enseignement de qualité des langues secondes à tous les niveaux en assurant le suivi nécessaire au plus récent protocole d'entente conclu avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) ainsi que les ententes bilatérales avec la totalité des provinces et des territoires, y compris le Nunavut. Le Ministère entend promouvoir et renforcer l'apprentissage de la langue seconde auprès des majorités francophone et anglophone du Canada.

Cérémonies et manifestations spéciales - À l'aide d'un budget de 2 millions de dollars, le Ministère continuera à administrer les responsabilités du gouvernement en ce qui concerne les lieutenants-gouverneurs et l'organisation de visites de la Reine et d'autres membres de la Famille royale au Canada puisque toutes ces activités fournissent l'occasion de célébrer la diversité, les réalisations, le patrimoine et les citoyens et citoyennes du Canada.

Appui aux athlètes de haut niveau - Les meilleurs athlètes du Canada sont des modèles d'excellence pour tous les Canadiens et les Canadiennes. Le Ministère continuera à offrir une aide financière aux athlètes de haut niveau du Canada (actuellement, environ 1 250 athlètes reçoivent une aide s'élevant à 9 millions de dollars) pour leur entraînement et leurs frais de subsistance et d'études. Tous les athlètes représentant le Canada aux Jeux olympiques et aux Jeux paralympiques de 2000 recevront une aide dans le cadre de ce programme.

Mise en valeur du potentiel

Appui direct aux communautés - L'épanouissement des communautés de langue officielle minoritaire est essentiel pour la diversité au Canada. Le Ministère investira 36,8 millions de dollars en appui direct aux communautés. Les ententes Canada-communautés conclues avec chacune des communautés provinciales et territoriales permettent aux communautés de consolider leur réseau d'organismes, de mettre en oeuvre des priorités de développement qu'elles se sont données, de contribuer activement à la vie culturelle et économique de leur milieu et d'appuyer des projets à retombées nationales. Le Ministère continuera de coordonner la mise en oeuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* afin de renforcer l'apport des institutions fédérales au développement des communautés de langue officielle minoritaire. Patrimoine canadien, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, les autres organismes fédéraux désignés et les communautés minoritaires, voudra donner suite au cadre d'évaluation de la mise en oeuvre des articles 41 et 42 de la *Loi sur les langues officielles* qui a été élaboré en 1999-2000. La nouvelle initiative Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle encouragera et stimulera les partenariats entre ces communautés et les organismes fédéraux pour s'assurer que les programmes, les politiques et les services de ces organismes tiennent compte des besoins et des réalités des communautés de langue officielle minoritaire afin de soutenir leur développement.

Promotion du changement dans les institutions fédérales - Le gouvernement du Canada ne peut appuyer cette importante valeur qu'est la diversité canadienne que si les institutions fédérales en font la promotion. Le Ministère joue un rôle dans la promotion et la défense de la diversité en encourageant les institutions fédérales à en témoigner. Les mesures prises pour atteindre ce but sont décrites dans le rapport annuel au Parlement sur la *Loi sur le multiculturalisme canadien*.

Facilitation et soutien de la participation des collectivités et organisations autochtones - Diverses mesures incitatives viendront appuyer les questions administratives, sociales, politiques, économiques, juridiques et culturelles qui ont des conséquences sur la vie des Autochtones dans la société canadienne. Une aide financière sera accordée aux organisations représentatives et aux organismes de services autochtones, y compris les centres

d'amitié, les groupes de femmes autochtones et les radiodiffuseurs autochtones. En outre, les langues autochtones et le développement culturel de même que les questions qui intéressent les jeunes Autochtones feront l'objet d'une aide destinée à améliorer les capacités des organisations et collectivités autochtones. En 2000-2001, environ 68 millions de dollars seront accordés au total. Cette somme englobe le financement pour le programme d'aide aux organisations autochtones représentatives (6,3 millions de dollars), le programme des centres d'amitié autochtones (14,6 millions de dollars), l'Initiative des centres urbains polyvalents pour les jeunes Autochtones (25 millions de dollars) et l'Initiative à l'appui des langues autochtones (6 millions de dollars).

Partenariats communautaires - Un secteur bénévole fort est essentiel à la pluralité des choix et à la diversité. Le Ministère s'attachera à promouvoir la croissance et la diversité du secteur bénévole et à accroître son indépendance. Pour mettre en valeur les ressources des collectivités, le Ministère, en collaboration avec d'autres organismes fédéraux, conclura des partenariats avec le secteur bénévole pour encourager le bénévolat et inciter les bénévoles à prendre part aux préparatifs de l'Année internationale des volontaires en 2001.

Contestations judiciaires - Le Ministère finance le programme de contestations judiciaires du Canada, un organisme national à but non lucratif qui fournit une aide financière à d'importantes affaires judiciaires qui font avancer la cause des droits linguistiques et à l'égalité garantis par la Constitution du Canada. Le programme prévoit l'octroi de fonds aux membres de groupes historiquement défavorisés, à des groupes minoritaires de langue officielle et à des organismes à but non lucratif qui représentent ces groupes.

Soutien du sport - Le Ministère continuera à accorder une aide financière aux organismes nationaux de sport (ONS), aux organismes multisports et multiservices (OMS) et aux centres nationaux de sport (CNS) qui y sont admissibles (à l'heure actuelle, 44 ONS, 14 OMS et 6 CNS reçoivent une aide dont le montant total s'élève à 34 millions de dollars). On entreprendra un examen du cadre de financement et de responsabilité en matière de sport pour le prochain cycle de financement — avril 2001 à mars 2005. Des consultations sur les changements qui pourraient être apportés aux conditions préalables au financement en vigueur ont déjà eu lieu. Une invitation sera lancée à tous les organismes nationaux de sport qui souhaitent établir leur admissibilité au financement. Des questionnaires d'évaluation seront envoyés par la poste aux organismes de sport admissibles en juin 2000, la date d'échéance ayant été fixée à octobre 2000. Le gouvernement aura terminé le classement initial des organismes nationaux de sport en janvier 2001.

Liens entre les Canadiens

Promotion de la dualité linguistique canadienne - Dans la foulée de l'Année de la Francophonie canadienne (mars 1999 à mars 2000), le Ministère poursuivra ses efforts de promotion de la Francophonie canadienne, l'un des piliers de la diversité culturelle de notre pays. Il renforcera en outre la visibilité des langues officielles et des engagements du gouvernement du Canada (Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*) auprès du public, des associations communautaires, des organismes et des institutions fédérales, provinciales et territoriales. Par exemple, Patrimoine canadien continuera d'offrir aux jeunes la possibilité de vivre l'expérience de la dualité linguistique au moyen de programmes d'échanges, ainsi que d'appuyer les organismes du secteur bénévole désireux d'offrir leurs services dans les deux langues officielles, et il favorisera la présence et la reconnaissance du français sur l'inforoute. À l'échelle internationale, Patrimoine canadien fera la promotion de son expertise en aménagement linguistique lors de forums internationaux et présentera des produits de calibre international, tels les industries des langues et le tourisme linguistique. Quelque 27 millions de dollars serviront à promouvoir les langues officielles et à favoriser le dialogue.

Échanges Canada - Le gouvernement mettra sur pied Échanges Canada afin d'offrir une approche étendue et mieux coordonnée de programmes d'échange fédéraux. Échanges Canada servira de centre d'expertise de type guichet unique sur les possibilités d'échanges, fera la promotion des échanges et d'activités connexes et mènera de la recherche stratégique et l'évaluation de programmes. En outre, Échanges Canada administrera certains programmes actuels et de nouvelles initiatives d'échange. Des jeunes Canadiens auront l'occasion de communiquer entre eux, de mieux connaître et comprendre leurs compatriotes et leur pays et d'affermir leur identité canadienne et leur sentiment d'appartenance au Canada.

Hospitalité Canada - Le ministère du Patrimoine Canadien, dans le cadre du programme Hospitalité Canada, offre une assistance financière aux organisations sans but lucratif qui administrent des programmes d'échanges de groupes réciproques et des forums nationaux pour les jeunes Canadiens et Canadiennes de 14 à 19 ans. Ce programme a pour objectif de favoriser leur sentiment d'appartenance au Canada, ainsi que leur compréhension de ses valeurs et de sa diversité culturelle. Les 2 millions de dollars alloués au programme servent exclusivement à couvrir une partie des frais de transport des participants admissibles.

Katimavik - Le Ministère fournit également une assistance de 9 millions de dollars par année à Katimavik, un service national de jeunes bénévoles qui permet à des groupes de Canadiens et de Canadiennes de 17 à 21 ans de mieux connaître leur pays, de servir leur communauté, d'apprendre à vivre ensemble, et de développer leurs talents de leaders et leurs aptitudes à la communication. Les participants à Katimavik vivent pendant 30 semaines en groupes d'une dizaine de personnes et travaillent à trois endroits différents (deux à prédominance anglophone et un à prédominance francophone). Ils participent à une foule d'activités qui leur permettent de développer leurs capacités, par exemple dans les domaines de l'environnement, du travail bénévole, de l'intégration sociale, de la formation en informatique et de l'apprentissage de leur

langue seconde. Ils sont logés et nourris, et reçoivent une allocation de 3 \$ par jour, ainsi qu'une rétribution de 1 000 \$ à la fin du programme.

Matériel didactique - Un site Internet consacré au matériel didactique offert par Patrimoine canadien est en cours d'élaboration et servira de point d'accès à des ressources pédagogiques hors réseau sur le Canada. Pour promouvoir une meilleure connaissance du Canada, le programme des études canadiennes administre le concours annuel de financement et l'appel annuel de propositions, deux programmes de financement dans le cadre desquels le gouvernement verse des subventions et des contributions visant à aider des Canadiens et des Canadiennes à créer du matériel didactique favorisant la découverte de notre pays.

Sentier de l'héroïsme - Cette initiative a pour but de faire mieux connaître et apprécier les gens qui ont bâti notre pays, et qui continuent à le bâtir. Il s'agit d'un véritable sentier aménagé dans la région de la Capitale nationale en étroite collaboration avec 35 partenaires fédéraux. Un des principaux objectifs du Sentier de l'héroïsme est de faire participer les jeunes de tout le pays, dans leur école et leur collectivité. Un site Internet interactif (<http://www.heroes.ca>) a été créé pour inviter les Canadiens et les Canadiennes à un dialogue national sur nos héros nationaux, régionaux et locaux. Ils y sont encouragés à faire une visite virtuelle du sentier et à échanger des vues sur l'héroïsme.

Promotion des droits de la personne - La protection des droits de la personne et l'acceptation de nos responsabilités civiques sont des éléments clés des valeurs d'excellence chères à la population canadienne. Le Ministère continuera à promouvoir la protection des droits de la personne au Canada, ainsi que la sensibilisation à cet égard, surtout auprès des jeunes et des enfants. Il est également responsable de la collecte de données et de la préparation de rapports à l'intention des organisations internationales de défense des droits de la personne, au sujet des progrès accomplis par le Canada en cette matière. Au cours de la prochaine année financière, un budget de 392 000 \$ sera consacré à la promotion des droits de la personne.

Le Canada en fête! - En célébrant leurs réalisations, les Canadiens et les Canadiennes sont mieux à même de comprendre et de partager les valeurs qui leur tiennent particulièrement à coeur. La ministre Sheila Copps a lancé en 1996 un programme visant à célébrer notre pays pendant les dix jours précédant la Fête du Canada (à commencer par la Journée nationale des Autochtones le 21 juin, suivie de la Saint-Jean-Baptiste le 24 juin et, pour finir, de la Fête du Canada le 1^{er} juillet). Des fonds (9,0 millions de dollars) sont versés pour diverses célébrations communautaires pendant cette période. La Direction du cérémonial et de la promotion des symboles canadiens gère trois sites Internet (qui reçoivent jusqu'à 1,2 million de visiteurs par mois) sur lesquels sont présentés les symboles canadiens, les rites protocolaires et cérémoniels, les visites royales, le Défi de l'affiche de la Fête du Canada et diverses initiatives spéciales comme le Jour du drapeau national du Canada (15 février) et Le Canada en fête!/Fête du

Canada. Des documents imprimés sont également produits et distribués aux enseignants, aux élèves et au grand public.

Nouvelle politique sur le sport - Des conférences régionales organisées tout au long de l'année 2000 dans six endroits différents du Canada permettront de définir et d'examiner les questions touchant le sport amateur dans des perspectives variées. Ces conférences déboucheront au début de 2001 sur un Sommet national au cours duquel les participants tenteront de régler les problèmes répertoriés et de formuler des recommandations à cet égard. Les conclusions du Sommet national serviront de point de départ à l'élaboration d'une Politique nationale en matière de sport et d'initiatives législatives connexes. Les conférences régionales seront coprésidées par le secrétaire d'État (Sport amateur) et un ministre provincial, et regrouperont de nombreux intervenants dans le domaine du sport.

Contribution des Canadiens de diverses origines

Le programme du multiculturalisme fournit des subventions et des contributions (16 millions de dollars par an) pour soutenir des initiatives lancées par des organisations de la société civile en vue de promouvoir la diversité, de lutter contre l'intolérance et de favoriser la participation communautaire. Les activités suivantes inciteront les Canadiens et les Canadiennes à entretenir des contacts mutuels fondés sur le respect, la compréhension et la justice, dans le but d'éliminer le racisme, la violence et l'intolérance :

- **Prix Mathieu da Costa** - Dans le cadre de ce programme annuel s'adressant aux élèves du primaire et du secondaire, le Ministère célèbre la mémoire de Mathieu da Costa, le premier Noir connu à avoir travaillé comme interprète au Canada pour faciliter les rapports entre les premiers explorateurs français et les Mi'kmaq. Les jeunes sont encouragés à apprendre comment des membres de groupes ethniques et raciaux minoritaires ont contribué à bâtir la société canadienne, en soumettant des compositions, de courts récits ou des oeuvres d'art qui célèbrent le respect mutuel et la compréhension.
- **Sensibilisation** - Le Ministère poursuivra ses efforts à l'échelle nationale pour éliminer le racisme grâce à sa campagne annuelle du 21 mars et à l'initiative Mettons fin au racisme!, dans le cadre d'Action 2000. Grâce à la collaboration de commanditaires commerciaux et de grandes organisations communautaires, ces initiatives aux multiples facettes, qui coûteront 4,7 millions de dollars, continueront à faire appel au marketing social pour atteindre le plus grand nombre possible de jeunes de 12 à 18 ans.

Le Ministère continuera, avec un budget de 250 000 \$, à coordonner la préparation d'un rapport de politique horizontale avec ses partenaires fédéraux afin d'appuyer la recherche, la sensibilisation du grand public et l'action communautaire visant à combattre la haine et les préjugés.

Recherche sur la diversité - Le Ministère continuera à effectuer et à financer de la recherche factuelle sur la diversité culturelle, en particulier dans le cadre de ses appels annuels de propositions de recherche. Il s'associera pour ce faire à des partenaires de recherche et à des établissements postsecondaires, ainsi qu'à des organisations communautaires et aux autres paliers de gouvernement pour combler les lacunes dans les connaissances sur la diversité culturelle au Canada. L'appel de projets du nouveau millénaire met l'accent sur quatre grands thèmes : les réalités entrecoupées de la diversité; les conséquences personnelles, sociales et économiques du racisme; l'appartenance ethnique dans la société canadienne contemporaine; et les dimensions économiques du multiculturalisme (400 000 \$).

Le Ministère maintiendra également son soutien au Projet Metropolis, un projet coopératif de recherche à vocation internationale qui vise à examiner l'intégration des immigrants et les effets des migrations internationales sur les centres urbains.

Initiative de prévention de la violence familiale - De concert avec les médias ethniques, les organisations non gouvernementales et les responsables des programmes d'anglais langue seconde (ALS) et de français langue seconde (FLS), le Ministère continuera à sensibiliser les membres des communautés ethnoculturelles aux lois touchant la violence familiale, ainsi qu'à l'aide offerte aux victimes et à leurs familles. Il appuiera également la réalisation d'entrevues et de reportages sur la violence familiale pour la radio et la télévision, et évaluera les répercussions des messages d'intérêt public qu'il a diffusés au cours de l'année dans diverses langues ancestrales.

Liens entre les Canadiens et le reste du monde

Conférence de l'ONU contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée - On cherche actuellement des fonds afin de faciliter la participation du Canada à cette importante conférence prévue pour l'été 2001. Le Ministère jouera un rôle de premier plan à cet égard en créant un secrétariat chargé des préparatifs canadiens, et il participera en outre aux rencontres préparatoires internationales au cours de l'année 2000.

Grandes compétitions : participation et accueil - Le Ministère, en collaboration avec le Haut-commissariat du Canada, est chargé de gérer les activités du gouvernement dans le cadre des Jeux olympiques et des Jeux paralympiques d'été de l'an 2000, qui auront lieu à Sydney, en Australie, du 15 septembre au 1^{er} octobre et du 18 au 29 octobre respectivement. Dans les deux cas, ces compétitions représentent une occasion idéale pour promouvoir les objectifs de la politique et des programmes du gouvernement fédéral en matière de sport. Ils offrent également des tribunes permettant de recueillir des connaissances et des points de vue

sur le développement du sport de haut niveau, ainsi que d'établir des liens avec des partenaires internationaux dans le domaine.

Le Ministère gèrera et reprèsentera les intèrêts fèdèraux à l'appui des sociètès hôteesses des compètitions sportives internationales qui doivent avoir lieu au Canada dans les annèes à venir. Il s'agit notamment des Championnats mondiaux d'athlètisme de 2001, qui se tiendront du 3 au 12 juillet à Edmonton (Alberta), des Jeux Autochtones de l'Amèrique du Nord de 2002 à Winnipeg (Manitoba) et du Championnat international de cyclisme de 2003 à Hamilton (Ontario).

Antidopage - Le Canada demeure un chef de file dans la lutte internationale contre le dopage dans le sport. Le secrètaire d'Ètat est coprèsidant, avec un reprèsentant de l'Australie, du groupe consultatif intergouvernemental international sur l'antidopage, chargè de la sèlection des reprèsentants des gouvernements à l'Agence mondiale antidopage et de la coordination de la politique gouvernementale dans ce domaine.

Semaine de la diversitè à l'Expo 2000 (Hanovre) - Le pavillon canadien à l'Expo 2000, qui se tiendra à Hanovre, en Allemagne, organisera diverses activitès lièes à la diversitè entre le 8 et le 12 août. La secrètaire d'Ètat (Multiculturalisme) participera à des activitès officielles et officieuses destinèes à dèmontrer l'engagement du Canada à protèger et à cèlèbrer la diversitè multiculturelle. Des documents d'information sur le Canada et un site Web spècial seront ègalement offerts au grand public.

Jeux de la Francophonie - Les IV^{es} Jeux de la Francophonie auront lieu du 14 au 24 juillet 2001 dans la règion d'Ottawa-Hull. Le gouvernement du Canada, qui dètient la franchise de ces Jeux, a mandatè le Comitè organisateur des Jeux de la Francophonie (COJF), un organisme à but non lucratif, pour veiller à leur organisation.

Le Cabinet a approuvè en 1998 une contribution de 16 millions de dollars pour la tenue de cet èvènement. Le ministère du Patrimoine canadien est responsable de gèrer ces fonds. De ce montant, 12,1 millions de dollars seront versès au COJF sur quatre ans pour l'accueil des Jeux, 2,5 millions de dollars sont rèservès au fonctionnement du Secrètariat canadien des Jeux de la Francophonie de 2001 — qui a ètè crèe pour appuyer les trois ministères responsables des Jeux et pour veiller aux intèrêts du gouvernement — et 800 000 \$ seront consacrès au transport international des participants. Le Ministère est ègalement responsable de l'organisation de la participation canadienne aux Jeux.

Le secteur d'activité Gestion intégrée

A. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Gestion intégrée	94,4	69,5	48,4	49,3
ETP	656	641	640	639

B. Objectif du secteur d'activité

Assurer un leadership, des orientations stratégiques et du soutien en vue de l'exécution des programmes ministériels pour permettre au Ministère de remplir son mandat et de s'acquitter de ses responsabilités.

C. Description du secteur d'activité

La Gestion intégrée fournit des avis, des services et des produits stratégiques associés à la planification stratégique et à la coordination des politiques; à la gestion financière; à la gestion des ressources humaines; aux communications et aux affaires publiques; aux examens ministériels; à la gestion de l'information; aux services juridiques; à la technologie de l'information; au soutien administratif et au soutien de l'exécution régionale des programmes. En outre, elle fait la promotion des activités du Patrimoine canadien grâce à la coordination avec les organismes du portefeuille, à des échanges actifs avec les organismes centraux, d'autres ministères fédéraux, les provinces, les territoires et la communauté internationale. Elle coordonne aussi la participation du Canada aux expositions internationales.

D. Principaux engagements en matière de résultats, activités connexes et ressources

La partie suivante contient de l'information sur les activités et les ressources liées aux principaux engagements en matière de résultats et aux résultats escomptés. (Voir le tableau en page 9).

Le secteur d'activité Gestion intégrée comprend également les bureaux régionaux du Ministère. Ces cinq bureaux régionaux, à Moncton, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver, gèrent et exécutent les programmes, servent les clients, assurent la liaison quotidienne avec le grand public et avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, et contribuent à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques du Ministère. Les Canadiens et les Canadiennes peuvent s'adresser à 25 points de service pour avoir accès aux programmes et services du Ministère.

Pluralité et accessibilité des choix canadiens

Place du Canada/Service Canada - En 2000-2001, cette initiative du Ministère transformera le site Internet et les centres Place du Canada en un portail innovateur de haute technologie permettant aux Canadiens et aux Canadiennes de communiquer les uns avec les autres, d'obtenir de l'information sur le Canada, de faire des affaires et de s'associer au gouvernement. Cette initiative aidera à établir des liens entre les gens du pays, sur les plans individuel et communautaire, et aidera à atteindre les objectifs de choix et de diversité du contenu canadien grâce à un média que les jeunes du Canada trouvent particulièrement attrayant et accessible.

À cet égard, la Région de l'Atlantique et celle des Prairies et du Nord amélioreront leur programmation liée à la sensibilisation de la population et à la visibilité du Ministère; elles élargiront notamment le concept de Place du Canada grâce à des activités d'information plus nombreuses, avec la collaboration d'autres ministères. La Région de l'Ouest et celle des Prairies et du Nord, qui prendront un rôle de premier plan dans l'initiative Service Canada, chercheront à améliorer la visibilité du Ministère et du gouvernement fédéral à Edmonton et à Calgary.

Dans la région du Québec, on procédera en mars 2000 à l'ouverture d'un comptoir Service Canada dans les locaux mêmes du Patrimoine canadien au Complexe Guy-Favreau. Quant à la Place du Canada dans les villes de Montréal et de Québec, la direction régionale du Patrimoine canadien est en pourparlers avec Travaux publics pour le choix des meilleurs emplacements possibles.

Promotion de la diversité - Le Ministère s'efforcera de favoriser la diversité par ses politiques et ses programmes. Par exemple, le bureau régional de l'Ontario travaillera en collaboration avec les communautés autochtones, ethnoculturelles et raciales afin de les aider à présenter leurs histoires et leurs expériences. Plus particulièrement, il encouragera l'élaboration de projets modelés sur les partenariats avec les secteurs privé, sans but lucratif et bénévole. Les recommandations relatives aux subventions et aux contributions privilégieront les projets qui permettent de créer des liens entre les communautés et font intervenir des organismes bénévoles, de justice sociale, du secteur privé ou voués aux arts.

L'excellence chez les gens

Aide à la jeunesse - Dans le cadre de Jeunesse Canada au travail, le Ministère contribuera à la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement en aidant 2 600 étudiants et diplômés à acquérir une expérience de travail, à jouer un rôle de premier plan dans les secteurs de la culture et du patrimoine, de plus en plus importants sur le marché du travail, et à prendre contact avec la réalité canadienne, avec leurs pairs et avec le monde. Le programme offre aux jeunes Canadiens et Canadiennes des occasions de créer du contenu innovateur, de bâtir le capital humain du Canada et d'en mettre les talents en valeur, tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

D'autres secteurs du Ministère mettront également l'accent sur la jeunesse. Par exemple, par l'intermédiaire des jeunes stagiaires de la Place du Canada, la Région de l'Ontario s'attachera à aider les jeunes et les personnes âgées à comprendre le réseau Internet et à y naviguer, en insistant tout particulièrement sur le contenu canadien. Les stagiaires de la Place du Canada travailleront avec d'autres jeunes pour les aider à créer leurs premières oeuvres, qui pourront être présentées à toute la population canadienne sur Internet.

La Région du Québec développera une stratégie d'intervention pour promouvoir l'initiative Premières oeuvres et continuera à considérer les jeunes comme groupe-cible et partenaires prioritaires dans ses actions reliées à la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Elle fera aussi la promotion de la francophonie canadienne auprès de la population québécoise et la coordination d'activités qui bénéficieront aux jeunes Canadiens francophones en collaboration avec le secteur privé.

Mise en valeur du potentiel

Communautés minoritaires de langue officielle - Avec la signature des nouvelles ententes Canada-communauté en Alberta, en Colombie-Britannique et au Yukon, la Région de l'Ouest continuera à travailler avec des groupes de la communauté minoritaire de langue officielle afin de soutenir leurs activités culturelles, sociales et économiques.

La Région des Prairies et du Nord entreprendra la mise en place de deux guichets uniques pour les services à la communauté minoritaire de langue officielle, un en milieu urbain et un en milieu rural. La mise en place et le développement d'un modèle ont été entrepris en avril 1999 en collaboration avec le gouvernement provincial, les municipalités bilingues du Manitoba et la communauté franco-manitobaine. La Région veillera également à ce que les ententes bilatérales fédérales/provinciales en matière d'éducation en langues officielles soient menées à bien.

La Région de l'Ontario a comme priorité le développement d'une stratégie d'intervention régionale auprès des minorités ethnoculturelles et raciales francophones de l'Ontario; l'objectif de cette stratégie est de développer et de mettre en oeuvre un plan de concertation des minorités raciales et ethnoculturelles qui permettra d'identifier leurs priorités, et de définir les axes de leur développement et leur plan de développement global en tenant compte des programmes de langue officielle, de l'entente Canada-communauté et du programme du multiculturalisme.

La Région du Québec se concentrera sur la promotion de la mise en oeuvre de la nouvelle entente Canada-communauté signée en décembre 1999. Elle appuiera les groupes naissants et nouveaux, surtout en milieu rural. Les groupes anglophones de tous les secteurs seront encouragés à créer des projets, des initiatives et des partenariats qui permettront de consolider, de renforcer et de revitaliser leur communauté. Le Ministère travaillera de concert avec le « Quebec Community Groups Network » pour l'aider à exécuter le mandat que lui confère l'entente. La Région du Québec continuera également à chercher, avec le gouvernement provincial, des occasions de renouveler les ententes fédérales-provinciales au cours de l'année qui vient. Pour donner un nouvel élan à la création de mécanismes favorisant une coopération accrue entre les institutions fédérales et la minorité anglophone du Québec en vertu de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, la Région mettra en oeuvre le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle.

La Région de l'Atlantique renouvellera cinq ententes Canada-communauté sur les langues officielles afin de favoriser l'épanouissement et la croissance des communautés acadiennes et francophones. Le Canada reconduira également trois ententes-cadres fédérales-provinciales sur la promotion des langues officielles, et quatre sur l'éducation en langues officielles. Pour favoriser la coopération entre ministères fédéraux en vue de l'épanouissement des communautés francophones, un nouvel outil sera mis en oeuvre : le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle.

Partenariat avec le secteur bénévole - Pour renforcer la relation avec le secteur bénévole dans une grande variété de domaines stratégiques — qui vont de la contribution fédérale à l'Année internationale des volontaires 2001 à l'élaboration possible de l'Initiative nationale sur le bénévolat visant à encourager l'action bénévole au Canada — le Ministère travaillera en partenariat avec d'autres ministères fédéraux ainsi qu'avec le secteur bénévole.

Appui aux collectivités rurales - De concert avec d'autres organisations fédérales, le Ministère continuera à appuyer les priorités des régions rurales du Canada. Par exemple, dans la région de l'Atlantique, la priorité accordée aux droits des Autochtones issus de traités et leurs répercussions sociales aidera à faire ressortir le rôle que joue le Ministère sur le plan de la cohésion sociale tout en favorisant des relations plus harmonieuses entre les collectivités. Les activités culturelles entourant l'anniversaire de l'établissement des Vikings il y a mille ans se

dérouleront à Terre-Neuve, et les collectivités rurales de la région pourront prendre part au projet de « collectivités ingénieuses » présenté par Patrimoine canadien dans le cadre du programme de Partenariat rural canadien.

Augmentation des ressources et de la stabilité financière des communautés

- Considérant le caractère unique et distinct de la culture québécoise, la Région du Québec contribuera à son développement et à sa vitalité en favorisant la stabilisation des organismes oeuvrant à la diffusion de la culture et au développement culturel, et en encourageant des échanges entre le Québec, les autres régions du Canada et l'étranger.

La Région de l'Ontario et celle des Prairies et du Nord continueront à travailler en collaboration avec des organisations communautaires en vue de la mise en place de modèles de stabilisation permettant de soutenir les organismes sans but lucratif, ainsi que les institutions artistiques et culturelles. En particulier, elles examineront la possibilité de créer des fonds régionaux pouvant être consacrés à la mise en valeur du potentiel dans les communautés qui se sont formées depuis peu ou qui ont toujours été exclues de la participation à la vie civique. La Région de l'Ontario élaborera un modèle de stabilisation communautaire pour la justice sociale, qui favorisera des partenariats dans les secteurs bénévole et privé. Elle contribuera également à l'élaboration de stratégies financières à long terme touchant l'infrastructure culturelle de la province.

En 2000-2001, les bureaux régionaux du Ministère continueront de participer à la mise en oeuvre d'initiatives visant à renforcer les capacités des collectivités autochtones par l'entremise de la Stratégie pour les autochtones vivant en milieu urbain et les centres urbains polyvalents pour les jeunes Autochtones. Par exemple, le bureau régional des Prairies et du Nord mettra l'accent sur les priorités établies par les comités consultatifs de jeunes Autochtones. Le bureau régional de l'Ouest continuera d'être associé à l'Accord de Vancouver (un cadre de collaboration intéressant les trois ordres de gouvernement et visant le développement communautaire dans l'Est du centre-ville de Vancouver).

Liens entre les Canadiens

Création de liens par le tourisme - Le Ministère examinera le tourisme culturel en tant que moyen pour promouvoir la diversité, encourager les Canadiens à établir des liens les uns avec les autres et avec le reste du monde et aider les jeunes Canadiens à acquérir de précieuses connaissances et compétences. Il effectuera une étude exhaustive visant à évaluer son état de préparation et celui des organismes du portefeuille en matière de tourisme et à définir les critères de succès; il consolidera ses rapports déjà solides avec la Commission canadienne du tourisme; il élaborera une stratégie et un plan d'action pluriannuels en matière de

tourisme culturel ainsi qu'une stratégie de communication connexe; il établira un secrétariat du tourisme afin de coordonner les activités du Ministère à cet égard.

Liens entre les Canadiens et le reste du monde

Réseau international sur la politique culturelle - En 1998, la ministre du Patrimoine canadien a créé le Réseau international sur la politique culturelle, un forum informel de ministres de la Culture du monde entier conçu pour favoriser la discussion et la concertation à l'égard de la diversité culturelle. La première rencontre du Réseau s'est tenue à Ottawa, en juin 1998; la deuxième s'est déroulée à Oaxaca, au Mexique, en septembre 1999. La prochaine rencontre doit avoir lieu en Grèce à l'automne 2000. Le Ministère officialisera ses rapports avec le Réseau en versant les ressources financières nécessaires pour la tenue du Bureau de liaison de ce dernier. En 2000-2001, il parrainera également des travaux spécialisés sur la diversité culturelle et la mondialisation.

Promotion de la diversité culturelle : Instrument ou accord international sur la diversité culturelle - Le gouvernement travaillera activement à l'élaboration d'un instrument ou d'un accord international sur la diversité culturelle qui reconnaîtrait l'importance de la diversité culturelle et de la capacité, pour chaque pays, d'appliquer des politiques visant à promouvoir et à affirmer cette diversité. L'objectif demeure la préservation et la promotion des politiques culturelles canadiennes dans le respect de nos obligations internationales. Le Ministère cherchera à obtenir l'appui de partenaires mondiaux afin d'établir un nouvel instrument international sur la diversité culturelle. Les pays pourront ainsi maintenir des politiques qui favorisent la diversité culturelle, qui sont conformes aux obligations en matière de commerce international sur les marchés intérieurs et internationaux, et qui assurent l'accès au marché. Ces politiques renforceront la viabilité économique à long terme du secteur culturel canadien.

Le ministère du Patrimoine canadien et celui des Affaires étrangères et du Commerce international poursuivront leurs consultations auprès des divers intervenants dans ce domaine au Canada, ainsi que de leurs partenaires internationaux, au sujet de la possibilité de faire adopter un nouvel instrument international de cette nature dans différentes tribunes bilatérales et multilatérales.

Participation aux expositions internationales - Le Canada jouit d'une réputation exceptionnelle dans le domaine des expositions internationales, ce qui crée des attentes quant au maintien d'une présence canadienne forte dans les rencontres de ce genre. Le Ministère est chargé d'organiser la participation canadienne à l'Expo 2000, qui aura lieu à Hanovre, en Allemagne, et poursuivra ses efforts pour établir des partenariats avec d'autres ministères fédéraux, avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et avec le secteur privé, en

fournissant des contributions financières et en participant au développement du contenu de la participation canadienne.

Participation à la Francophonie - Le Ministère contribue aux activités associées à la participation du Canada à la Francophonie internationale, y compris aux sommets et aux jeux de la Francophonie. Il coordonne également la contribution du Canada à la direction et à la gestion de TV5.

Mise en valeur du potentiel à Patrimoine canadien

Le Ministère cherchera à faire du Patrimoine canadien un ministère modèle et un lieu de travail exceptionnel. À cette fin, il concentrera ses efforts sur les objectifs suivants :

- devenir un modèle d'organisation intelligente dotée d'un effectif diversifié, dans un environnement où les employés se sentent appréciés et motivés et qui favorise l'excellence, la créativité et l'innovation;
- fournir rapidement du soutien et des avis professionnels au ministre et aux secrétaires d'État;
- faire connaître efficacement ses objectifs, ses politiques et ses programmes, tant à l'interne qu'à l'externe;
- devenir un utilisateur modèle des technologies de l'information pour la prestation de ses services et pour ses activités internes;
- intégrer la planification opérationnelle et la gestion du rendement à l'appui de ses objectifs stratégiques, dans le contexte des valeurs de l'organisation;
- être en mesure d'effectuer de la recherche et d'élaborer des politiques pour appuyer les orientations stratégiques actuelles et cerner les tendances futures;
- conclure des alliances stratégiques avec des organismes du portefeuille et du reste du gouvernement afin d'atteindre ses objectifs stratégiques;
- avoir accès aux meilleurs conseils juridiques possibles pour atteindre ses objectifs stratégiques.

Le Ministère entreprendra notamment les activités suivantes :

Initiatives de revitalisation des ressources humaines - Diverses initiatives permettront de créer des liens entre les cadres et les employés de tous les niveaux afin de réussir la transition vers une gestion moderne des ressources humaines. Le Ministère a pour objectifs : de maintenir un climat de travail sain; de mettre mieux en valeur ses ressources humaines; de se transformer en organisation intelligente; de veiller à ce que ses effectifs actuels et futurs reflètent la diversité culturelle, la dualité linguistique et les valeurs communes de la population canadienne; et d'améliorer ses résultats et ses mécanismes de reddition de comptes. Les activités de mise en oeuvre à cet égard consisteront notamment à faciliter le dialogue avec les employés, compte tenu particulièrement des résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux; à prendre des mesures concrètes pour améliorer les résultats dans le milieu de travail; et à établir des profils de compétences génériques et des plans de formation individuels pour répondre aux besoins d'apprentissage du personnel et de l'organisation. Le Ministère cherchera également à intégrer la planification des ressources humaines à son système actuel de planification stratégique et d'établissement de rapports, à déléguer les pouvoirs au plus bas niveau possible dans l'organisation, et à mettre en oeuvre des stratégies d'apprentissage et de gestion de la diversité.

Expansion du réseau de la Place du Canada - Le Ministère poursuivra l'expansion du réseau de la Place du Canada actuel en augmentant le nombre de centres de services, en favorisant les activités communautaires dans les centres urbains et en renforçant le réseau de sites grâce à un partenariat avec les organismes du portefeuille, les autres ministères fédéraux, les autres ordres de gouvernement et les organismes privés et sans but lucratif. Le réseau de la Place du Canada accroîtra aussi son accès au contenu culturel au moyen de liens additionnels avec son site Web (www.canadaplace.gc.ca), visant ainsi à devenir le portail Internet dans le domaine de la culture canadienne.

Communications efficaces - Le Ministère travaillera de concert avec diverses organisations fédérales, notamment celles du portefeuille du Patrimoine canadien, pour veiller à ce que les Canadiens et les Canadiennes reçoivent de l'information sur un certain nombre de priorités du Ministère lui-même et de l'ensemble du gouvernement. Il continuera à se servir toujours davantage de la technologie comme outil efficace pour en arriver à cette fin.

Cadre de planification et de rapports - Patrimoine canadien a entrepris un exercice de planification stratégique axée sur les résultats qui permettra de préciser ses objectifs stratégiques et les principaux résultats clés. Au cours de l'exercice 2000-2001, il continuera de donner la priorité à l'élaboration d'un cadre de planification et de rapports fondé sur ces orientations stratégiques.

Activités d'examen, de vérification et d'évaluation - Ces activités soutiendront la capacité de planifier, de gérer et de mesurer les résultats, ainsi que de rendre compte des dépenses et de l'évaluation des risques relativement à l'exécution efficace des programmes et des services pour les Canadiens et les Canadiennes. En 2000-2001, les efforts d'examen et d'évaluation porteront tout particulièrement sur l'établissement de cadres de gestion des résultats, ainsi que sur la mesure des résultats et la présentation de rapports à ce sujet, tandis que les activités de vérification interne mettront l'accent sur les risques touchant l'atteinte des résultats.

Renforcement de la capacité d'élaboration de politiques et travaux de recherche accrus - Le Ministère continuera de participer aux travaux de recherche interministériels en matière de politiques concernant la cohésion sociale ainsi que l'économie et la société axée sur le savoir, de même qu'une meilleure compréhension de la politique canadienne dans le contexte nord-américain; il participera également à la recherche sur les possibilités et les défis mondiaux. De plus, le Ministère renforcera ses activités de collecte, d'analyse et de diffusion de données statistiques sur les industries culturelles, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, d'autres ordres de gouvernement et des intervenants du secteur privé. Les efforts se poursuivront en vue de renforcer la capacité d'effectuer des recherches en matière de politiques au sein du Ministère et l'utilisation des résultats d'importantes recherches sur l'opinion publique se rattachant à l'élaboration de politiques.

Sous l'angle de la diversité - La Région de l'Ontario contribuera à l'amélioration des capacités d'élaboration de politiques au Ministère en concevant à l'intention des décideurs un cadre d'analyse permettant d'examiner sous l'angle de la diversité les effets des mesures législatives, des politiques et des programmes sur une grande variété de Canadiens et de Canadiennes, dont les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées, les immigrants et les réfugiés, les minorités raciales, les personnes âgées, les jeunes, les habitants des villes et des régions rurales, ainsi que les minorités religieuses.

Stratégie de développement durable - Le Ministère poursuivra ses efforts en vue de la mise en oeuvre de la Stratégie de développement durable déposée au Parlement en décembre 1997, et une stratégie renouvelée sera déposée d'ici décembre 2000.

Fait à noter, Patrimoine canadien travaille actuellement à une Initiative sur les communautés viables en collaboration avec le Conseil fédéral de la Nouvelle-Écosse. Il cherche à établir une approche de coopération fédérale, provinciale et communautaire intégrée qui permettra de régler efficacement certains problèmes communautaires graves. Il tiendra compte tout particulièrement des dimensions et des implications sociales, culturelles, économiques et biophysiques à cet égard.

Création d'un bureau du portefeuille du Patrimoine canadien - En raison de son potentiel énorme d'appuyer les priorités nationales, Patrimoine canadien cherche à accroître la capacité de gestion de son portefeuille. L'objectif est de renforcer la capacité stratégique du portefeuille, de promouvoir la coopération entre les organismes du portefeuille et de cerner les possibilités de collaboration.

4. Initiatives horizontales

Stratégie de développement durable

Au cours de la prochaine année financière, le ministère du Patrimoine canadien continuera à mettre en oeuvre sa première Stratégie de développement durable conformément aux objectifs stratégiques et opérationnels révisés définis dans le *Rapport sur les plans et les priorités* 1999-2000. Le Ministère poursuivra également le travail entrepris l'an dernier à l'égard de l'établissement des structures et des mécanismes de gestion du rendement requis. Il consacrera en outre des ressources à l'élaboration de sa deuxième stratégie ministérielle de développement durable qui sera déposée à la Chambre des communes en décembre 2000.

Depuis la création de l'Agence Parcs Canada le 1^{er} avril 1999, les 45 actions restantes de la stratégie originale directement liées au mandat du Patrimoine canadien peuvent être regroupées sous quatre thèmes qui guideront la mise en oeuvre de la Stratégie de développement durable au cours de l'année qui vient :

- **Sensibilisation des employés** - Dans le but de sensibiliser davantage les employés à l'incidence de leurs actions et de celles du Ministère sur l'environnement, Patrimoine canadien continuera à chercher à les intéresser tous au principe, aux valeurs et aux applications concrètes du développement durable.
- **Écologisation des opérations ministérielles internes** - Pour réduire au minimum l'incidence du Ministère sur l'environnement, Patrimoine canadien continuera à veiller, dans le cadre de ses activités quotidiennes, à réduire sa consommation totale de ressources tout en s'assurant de leur utilisation optimale.
- **Écologisation des projets et des manifestations appuyés par le Ministère** - Pour promouvoir les valeurs du développement durable chez les Canadiens et les Canadiennes et les visiteurs, le Ministère encouragera les clients qui reçoivent des fonds ou une aide du Patrimoine canadien à entreprendre des projets qui cadrent avec le principe et les valeurs du développement durable.
- **Recherche et analyse stratégiques** - Patrimoine canadien poursuivra son travail au sein de diverses tribunes et en collaboration avec d'autres ministères pour explorer plus à fond la relation qui existe entre les dimensions économique, sociale, culturelle et environnementale du développement durable.

5. Renseignements financiers

Tableau 5.1 : Sommaire des paiements de transfert

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000- 2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Subventions Programme du Patrimoine canadien				
Développement culturel et patrimoine	50,7	56,0	56,0	56,0
Identité canadienne	65,2	79,1	72,9	72,8
Total des subventions	115,9	135,1	128,9	128,8
Contributions Programme du Patrimoine canadien				
Développement culturel et patrimoine	209,5	272,6	170,1	167,8
Identité canadienne	375,6	381,9	366,6	342,8
Total des contributions	585,1	654,5	536,7	510,6
Total des subventions, des contributions et des autres paiements de transfert	701,0	789,6	665,6	639,4

Tableau 5.2 : Source des recettes disponibles et des recettes non disponibles

Recettes disponibles

Recettes à valoir sur le crédit (en millions de dollars)	Prévisions de recettes 1999-2000	Recettes prévues 2000- 2001	Recettes prévues 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003
<i>Développement culturel et patrimoine</i>				
Services des musées et du patrimoine	2,6	2,7	2,8	2,8
Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens	1,4	1,4	1,4	1,4
Total des recettes disponibles	4,0	4,1	4,2	4,2

Recettes non disponibles

Recettes à valoir sur le Trésor (en millions de dollars)	Prévisions de recettes 1999-2000	Recettes prévues 2000- 2001	Recettes prévues 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003
<i>Identité canadienne</i>				
Accord fédéral-provincial sur les loteries	51,5	52,0	52,0	52,0
Total des recettes non disponibles	51,5	52,0	52,0	52,0
Total des recettes disponibles et des recettes non disponibles	55,5	56,1	56,2	56,2

Tableau 5.3 : Coût net du programme pour l'année budgétaire

(en millions de dollars)	Total
Dépenses prévues (budgétaires et non budgétaires du Budget principal des dépenses plus rajustements)	936,8
<i>Plus : Services reçus sans frais</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	13,0
Contributions comprenant la part des employeurs et coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)	4,0
Protection des accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	0,1
Traitements et coûts des services juridiques connexes fournis par le ministère de la Justice Canada	1,7
<i>Moins : Recettes disponibles</i>	4,1
<i>Moins : Recettes non disponibles</i>	52,0
Coût net du programme pour 2000-2001 (total des dépenses prévues)	899,5

Tableau 5.4 : Prêts, placements et avances

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
<i>Développement culturel et patrimoine</i>				
Prêts à des établissements et à des administrations en vertu de la <i>Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels</i>	0,01	0,01	0,01	0,01
Total	0,01	0,01	0,01	0,01

Ressources du portefeuille

Plan de dépenses du portefeuille

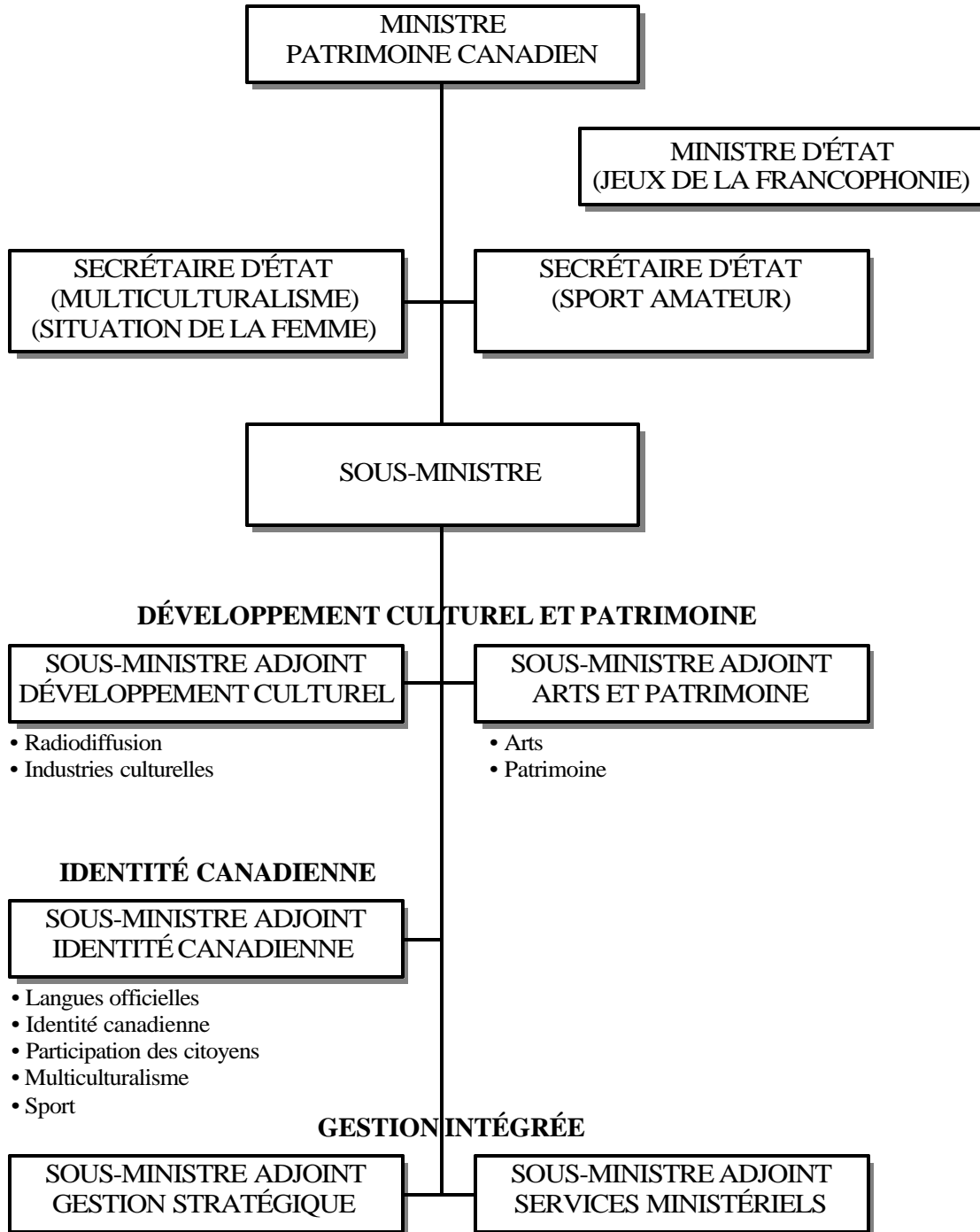
(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Ministère du Patrimoine canadien*	883,5	932,7	786,0	759,2
Conseil des Arts du Canada*	116,5	124,8	122,8	122,8
Société Radio-Canada*	879,2	905,1	876,1	876,1
Musée canadien des civilisations*	46,8	48,1	48,2	71,4
Musée canadien de la nature*	21,2	22,1	22,9	23,9
Fondation canadienne des relations raciales**	-	-	-	-
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*	5,9	7,9	8,6	7,5
Archives nationales du Canada	46,9	52,6	52,9	54,2
Conseil national des Arts*	24,6	24,3	23,6	23,6
Commission des champs de bataille nationaux	11,4	8,9	6,6	6,6
Commission de la capitale nationale*	107,0	88,1	81,6	68,1
Office national du film du Canada*	62,0	59,6	59,6	59,6
Musée des beaux-arts du Canada*	36,0	33,3	33,3	33,3
Bibliothèque nationale du Canada	30,4	32,1	32,2	32,0
Musée national des sciences et de la technologie*	20,1	20,3	20,2	20,2
Agence Parcs Canada*	369,5	357,7	358,3	345,9
Commission de la fonction publique*	112,1	107,8	108,2	107,8
Condition féminine Canada	20,8	19,6	21,1	22,7
Téléfilm Canada*	78,7	79,4	79,4	79,4
Total des crédits	2 872,6	2 924,4	2 741,6	2 714,3
<i>Plus : Revenus</i>	<i>641,3</i>	<i>625,4</i>	<i>624,4</i>	<i>625,7</i>
Ressources totales	3 513,9	3 549,8	3 366,0	3 340,0

* Ces organismes produisent des revenus annuels.

** La Fondation canadienne des relations raciales ne reçoit pas de crédits parlementaires annuels. Ses revenus proviennent principalement du fonds de dotation de 24 millions de dollars établi par le gouvernement du Canada en 1996 et son fonctionnement est assuré par des investissements, des dons et des activités de financement.

6. Autres renseignements

Structure organisationnelle



Lois administrées en totalité ou en partie par le ministère du Patrimoine canadien

<i>Loi instituant des jours de fête légale</i>	L.R. 1985, ch. H-5
<i>Loi instituant un symbole national</i>	L.R. 1985, ch. N-17
<i>Loi sur Investissement Canada</i>	L.R. 1985, ch. I-21.8
<i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	L.C., 1998, ch. 31
<i>Loi sur l'emploi dans la fonction publique</i>	L.R. 1985, ch. P-33
<i>Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels</i>	L.R. 1985, ch. C-51
<i>Loi sur l'hymne national</i>	L.R. 1985, ch. N-2
<i>Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes</i>	L.C. 1999, ch. 29
<i>Loi sur la Bibliothèque nationale</i>	L.R. 1985, ch. N-12
<i>Loi sur la Capitale nationale</i>	L.R. 1985, ch. N-4
<i>Loi sur la condition physique et le sport amateur</i>	L.R. 1985, ch. F-25
<i>Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales</i>	L.C. 1991, ch. 8
<i>Loi sur la Fondation Jules et Paul-Émile Léger</i>	L.R. 1980-81-82-83, ch. 85
<i>Loi sur la maison Laurier</i>	L.R. 1952, ch. 163
<i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs</i>	L.R. 1985, ch. L-8
<i>Loi sur la radiodiffusion</i>	L.C. 1991, ch. 11
<i>Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne</i>	L.R. 1985, ch. C-16
<i>Loi sur le Centre national des Arts</i>	L.R. 1985, ch. N-3
<i>Loi sur le cinéma</i>	L.R. 1985, ch. N-8
<i>Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes</i>	L.R. 1985, ch. C-22
<i>Loi sur le Conseil des Arts du Canada</i>	L.R. 1985, ch. C-2
<i>Loi sur le ministère du Patrimoine canadien</i>	L.C. 1995, ch. 11
<i>Loi sur le ministère des Transports</i>	L.R. 1985, ch. T-18
<i>Loi sur le multiculturalisme canadien</i>	L.R. 1985, ch. 24 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur le parc marin du Saguenay - Saint-Laurent</i>	L.C. 1998, ch. 37
<i>Loi sur le Parc national de l'archipel de Mingan</i>	L.C. 1984, ch. 34
<i>Loi sur le statut de l'artiste</i>	L.C. 1992, ch. 33
<i>Loi sur les Archives nationales du Canada</i>	L.R. 1985, ch. 1 (3 ^e suppl.)
<i>Loi sur les champs de bataille nationaux à Québec</i>	L.C. 1907-08, ch. 57-58
<i>Loi sur les forces hydrauliques du Canada</i>	L.R. 1985, ch. W-4
<i>Loi sur les immeubles fédéraux</i>	L.C. 1991, ch. 50
<i>Loi sur les langues officielles</i>	L.R. 1985, ch. 31 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur les lieux et les monuments historiques</i>	L.R. 1985, ch. H-4
<i>Loi sur les marques de commerce</i>	L.R., 1985, ch. T-13
<i>Loi sur les musées</i>	L.C. 1990, ch. 3
<i>Loi sur les parcs nationaux</i>	L.R. 1985, ch. N-14
<i>Loi sur les services publicitaires fournis par des éditeurs étrangers</i>	L.C. 1999, ch. 23
<i>Loi sur les traitements</i>	L.R. 1985, ch. S-3
<i>Loi visant à protéger les gares ferroviaires patrimoniales</i>	L.R. 1985, ch. 52 (4 ^e suppl.)

Règlements en vigueur

Règlement sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes
La nomenclature des biens culturels canadiens à exportation contrôlée

Publications

Développement culturel, arts et patrimoine

- Institut canadien de conservation - Publications et produits spéciaux
- Institut canadien de conservation - Catalogue (formation)
- Réseau canadien d'information sur le patrimoine. *Gestion de la propriété intellectuelle*
- L'express du BCPAC
- Culture et patrimoine - Des histoires en partage, *des histoires à notre image*
- Gestion de la propriété intellectuelle (Réseau canadien d'information sur le patrimoine)
- Distribution de produits et de services multimédia au Canada (2000)
- Guide pratique sur l'affranchissement des droits à l'intention des producteurs en multimédia (1999)
- La culture canadienne dans le contexte de la mondialisation - Nouvelles stratégies pour la culture et le commerce - Groupe de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCÉ) - Industries culturelles (1999)
- L'industrie canadienne de la production cinématique et télévisuelle : en 1999
- La voie du succès : Rapport du Comité consultatif sur le long métrage (1999)
- Guide des programmes fédéraux d'aide financière à l'industrie du film et de la vidéo (1998)
- Examen de la politique cinématographique canadienne - Document de discussion (1998)
- Fonds de développement des industries culturelles (FDIC) - Brochure d'information (1998)
- Protection des bases de données et droit canadien (1998)
- La télévision canadienne à l'ère numérique (1997)
- Rapport final du Comité consultatif sur l'autoroute de l'information - Préparer le Canada au monde numérique (1997)
- Le temps d'agir : Rapport du groupe de travail sur l'avenir de l'industrie canadienne de la musique (1996)
- Évaluation du marché de la diffusion de données par radio (1995)
- La radiodiffusion audionumérique et l'autoroute électronique (1995)
- Rapport du groupe de travail sur la culture et le contenu canadien - Assurer une présence vigoureuse sur l'autoroute de l'information (1995)
- Pour une télévision complémentaire : l'avenir de l'innovation et des arts dans le système canadien de radiodiffusion (1995)
- La radio numérique - La voie du futur (1994)

- Questions non techniques liées à la réglementation et aux politiques - Groupe de travail sur la mise en oeuvre de la radiodiffusion numérique (1994)

Langues officielles

- Bulletin Célébrons la Francophonie canadienne (série de cinq bulletins)
- Bulletin 41-42 Langues officielles - Développement des communautés et dualité linguistique (publié tous les quatre mois)
- Rapport annuel sur les langues officielles 1998-1999 (1999)
- Je parle français : un portrait de la Francophonie canadienne (1999)
- Nouvelles perspectives canadiennes
 - Explorer l'économie linguistique (1999)
 - Les langues au Canada : recensement de 1996 (1999)
 - Langue et bilinguisme : les approches économiques (1998)
 - Lois linguistiques du Canada annotées (1998)
 - Langues officielles au Canada : transformer le paysage linguistique (1998)
 - Les liens dans la francophonie canadienne (1996)
 - Droits à l'instruction dans la langue de la minorité : état de la situation (1996)
 - Le dynamisme socio-économique des communautés de langue officielle (1996) - Internet seulement
 - L'expérience canadienne de l'enseignement des langues officielles (1996) - Internet seulement
 - Les langues officielles et l'économie (1996) - Internet seulement
- Plan d'action - Mise en oeuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (1998-1999)
- Comment donner un visage bilingue à votre organisme (1998)
- Les langues officielles : mythes et réalités (réimpression 1998)

Identité canadienne

- Le sentier de l'héroïsme (Guide)
- Rapport du Canada aux Nations Unies sur la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1999)
- Rapport du Canada aux Nations Unies sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1999)
- Decisions/Décisions - Projets subventionnés par le programme des études canadiennes de 1997 à 1999 (1999)
- Une collection d'idées : pour concevoir du matériel didactique efficace (CD ROM) (1999)
- Symboles (affiche) (1999)

- Les symboles du Canada (1999)
- La grande aventure canadienne (jeu) (1999)
- Programme des études canadiennes : Renseignements et guide du demandeur (1999)
- Partenariats efficaces avec le monde canadien de l'entreprise - Cadre stratégique, outils et méthodes (1998); Partie B : Un « coffre à outil » de parrainage d'entreprise (1998)
- Le guide des échanges au Canada et à l'étranger (1998)
- Hospitalité Canada : fiche de renseignements (1998)
- Occasions de perfectionnement professionnel pour les enseignants, EDUAction : Guides pédagogiques des études canadiennes, vol. n° 1 (1998)
- Rapport du Canada aux Nations Unies sur le Pacte international sur les droits civils et politiques (1997)
- Rapport du Canada aux Nations Unies sur le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (1997)
- De la Colombie-Britannique à Terre-Neuve : Les projets récemment subventionnés par le programme des études canadiennes 1994-1997 (1997)
- Les Canadiens et leur système de gouvernement (1997)
- O Canada (affiche) (1997)
- Haut en couleurs : trousse pédagogique pour les écoles canadiennes (1997)
- Répertoire des sources de financement en études canadiennes (1996)
- Étiquette du drapeau au Canada (1995)
- Armoiries du Canada (affiche) (1995)
- L'effort de guerre au pays, Réalités canadiennes (1995)
- Le drapeau national du Canada - Un profil (1995)
- Rapport du Canada aux Nations Unies sur la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1994)
- Rapport du Canada aux Nations Unies sur la Convention relative aux droits de l'enfant (1994)
- La littérature canadienne de langue anglaise, Guides pédagogiques des études canadiennes - Deuxième série (1994)
- La clé d'un bon échange (1994)
- L'enseignement ouvert et la formation à distance au Canada, Guides pédagogiques des études canadiennes - Deuxième collection (1994)
- Le vieillissement de la population canadienne, Réalités canadiennes (1994)

Participation des citoyens

- Initiative des centres urbains polyvalents pour les jeunes Autochtones (1999)
- Convention relative aux droits de l'enfant (1997)
- La Charte canadienne des droits et libertés (1997)
- La Charte internationale des droits de l'homme (1997)
- Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (1997)
- Votre guide de la Charte canadienne des droits et libertés (1997)
- C'est votre droit! (1996)
- Les femmes autochtones : un aperçu statistique (1995)
- Le programme des centres d'amitié autochtones : projets d'immobilisations (1991)
- La population autochtone du Canada vivant hors réserve (1991)
- Projections de la population indienne inscrite, 1986-2011 (1991)
- L'utilisation des langues autochtones au Canada : analyse des données du recensement de 1981 (1986)

Multiculturalisme

- Trousse d'information sur la campagne du 21 mars (2000)
- Lignes directrices du financement offert par le nouveau programme du multiculturalisme (1998)
- Collection « les preuves » (1998)
- Rapport annuel sur l'application de la *Loi sur le multiculturalisme canadien* (1997-1998)
- Le Canada multiculturel : Aperçu démographique (1996)

Sport

- Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada : politique et lignes directrices (1999)
- Programmes de contribution de Sport Canada (1999)
- Centres nationaux de développement multisports : Exposé de principe de Sport Canada (1998)
- Plan stratégique Sport Canada 1998-2001 (1998)
- Politique fédérale concernant l'accueil de manifestations sportives internationales (1996)
- La représentation des femmes et des hommes dans la télédiffusion de langue anglaise des Jeux olympiques de 1994 (1996)
- La pratique des sports au Canada (1994)
- Situation de l'athlète de haute performance au Canada (1992, 1997)
- Politique de Sport Canada sur les femmes dans le sport (1986)

Gestion stratégique

- Calendrier thématique : Calendrier 2000 des jours fériés et des journées, semaines et mois thématiques célébrant le patrimoine au niveau national et international (2000)
- Canada @ Expo 2000 : L'Exposition universelle de Hanovre, en Allemagne, du 1^{er} juin au 31 octobre de l'an 2000 (1999)
- Patrimoine canadien : Rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 1999 (1999)
- Le Canada, une expérience à vivre : diversité, créativité et pluralité de choix - Réponse du gouvernement du Canada au neuvième rapport du Comité permanent du Patrimoine canadien, « Appartenance et identité » (1999)
- Ministère du Patrimoine canadien - Réalisations (1999)
- Rapport final de la Rencontre internationale sur la politique culturelle - La culture sur la scène mondiale (1999)
- Le Réseau international sur la politique culturelle (1999)
- Jeunesse Canada au travail (JCT), publications 1999

Emplois d'été pour étudiant(e)s et stages pour diplômé(e)s

1. Vue d'ensemble JCT

1999-2000 Emplois d'été pour étudiant(e)s et stages pour diplômé(e)s

2. Tableau sommaire JCT

Fiches d'information pour les étudiant(e)s et diplômé(e)s

1999 Emplois d'été

3. JCT dans les deux langues officielles
4. JCT dans les établissements voués au patrimoine
5. JCT dans les parcs nationaux et les lieux historiques
6. JCT pour les jeunes Autochtones en milieu urbain

1999-2000 Programmes de stages pour diplômé(e)s

7. JCT en sciences et technologie
8. JCT sur la scène internationale

Fiches d'information pour les employeurs et promoteurs

Occasions de partenariat pour les employeurs en 1999

Aidez les jeunes Canadiens et Canadiennes à vous aider

10. JCT dans les deux langues officielles
11. JCT dans les établissements voués au patrimoine
12. JCT sur la scène internationale
13. JCT en sciences et technologie
14. Jeunesse Canada au travail/Young Canada Works, Occasions de partenariat pour les employeurs, Aidez les jeunes Canadiens et Canadiennes à vous aider... dans les établissements voués au patrimoine, 1999, Guide de l'employeur et formulaire de demande

15. Jeunesse Canada au travail/Young Canada Works, Occasions de partenariat pour les employeurs, Aidez les jeunes Canadiens et Canadiennes à vous aider... en sciences et technologie, 1999-2000, Guide de l'employeur et formulaire de demande

16. Jeunesse Canada au travail/Young Canada Works, Occasions de partenariat pour les promoteurs/employeurs, Aidez les jeunes Canadiens et Canadiennes à vous aider... sur la scène internationale, 1999-2000, Guide de l'employeur et formulaire de demande

Journal

20. Jeunesse Canada parle

- Qui nous sommes - Ce que nous faisons (1998)
- Aperçu des priorités du portefeuille du Patrimoine canadien, Bâtir un Canada fier et fort de son patrimoine pour le prochain millénaire (1997)
- Développement durable et patrimoine - La stratégie de développement durable du ministère du Patrimoine canadien (1997)

Adresses Internet

Ministère du Patrimoine canadien	http://www.pch.gc.ca/
Organismes et sociétés du portefeuille	http://www.pch.gc.ca/ac-os/francais.htm
Développement culturel	http://www.pch.gc.ca/culture/
Radiodiffusion et innovation	http://www.pch.gc.ca/culture/brdcstng/
Industries culturelles	http://www.pch.gc.ca/culture/cult_ind/
Commerce et investissement	http://www.pch.gc.ca/culture/invest/
Arts et patrimoine	http://www.pch.gc.ca/arts/
Politique des arts	http://www.pch.gc.ca/arts/arts_pol/
Patrimoine	http://www.pch.gc.ca/arts/heritage/
Réseau canadien d'information sur le patrimoine	http://www.chin.gc.ca/
Institut canadien de conservation	http://www.cci-icc.gc.ca/
Identité canadienne	
Langues officielles	http://www.pch.gc.ca/offlangoff/
Études canadiennes	http://www.pch.gc.ca/csp-pec/
Participation jeunesse	http://www.pch.gc.ca/yp-pj/
Droits de la personne	http://www.pch.gc.ca/ddp-hrd/
Multiculturalisme	http://www.pch.gc.ca/multi/
Sport Canada	http://www.pch.gc.ca/Sportcanada/

Adresses et numéros de téléphone

Administration centrale

Patrimoine canadien
Direction générale des Communications
25, rue Eddy
10^e étage
Hull (Québec)
K1A 0M5
Tél. : (819) 997-0055

Adresses des bureaux régionaux

Région de l'Ouest

300, rue Georgia ouest
4^e étage
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 6C6
Tél. : (604) 666-0176
Télé. : (604) 666-3508

Région des Prairies et du Nord

275, avenue Portage
2^e étage
B.P. 2160
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3R5
Tél. : (204) 983-3601
Télé. : (204) 984-6996

Région de l'Ontario

4900, rue Yonge
Penthouse Level
Toronto (Ontario)
M2N 6A4
Tél. : (416) 973-5400
Télé. : (416) 954-2909

Région du Québec

Complexe Guy-Favreau
200, boulevard René-Lévesque ouest
6^e étage, tour ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
Tél. : (514) 283-2332
Télé. : (514) 283-7727

Région de l'Atlantique

1045, rue Main, unité 106
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H1
Tél. : (506) 851-7066
Télé. : (506) 851-7079

7. Index

A

Accès aux collections patrimoniales	28
Activités d'examen, de vérification et d'évaluation	48
Aide à la jeunesse	42
Aires du patrimoine du Canada	28
Antidopage	38
Appui aux athlètes de haut niveau	32
Appui aux collectivités rurales	43
Appui aux jeunes créateurs	24
Appui direct aux communautés	32
Augmentation des ressources et de la stabilité financière	44

C

Cadre de planification et de rapports	47
Cérémonies et manifestations spéciales	31
Communautés minoritaires de langue officielle	42
Communications efficaces	47
Conférence de l'ONU contre le racisme, la discrimination raciale	37
Consolidation	4
Contenu canadien de la culture et des nouveaux médias en ligne	21
Contestations judiciaires	33
Contribution des Canadiens de diverses origines	36
Contrôle des importations/exportations de biens culturels	29
Convention de La Haye	29
Création de liens par le tourisme	44
Création d'un bureau du portefeuille de Patrimoine canadien	49

D

Développement de talents artistiques canadiens	24
Diversité	6
Diversité culturelle par la programmation télévisuelle	29

E

Échanges Canada	34
Écologisation des opérations ministérielles internes	51
Écologisation des projets et des manifestations	51
Enseignement de la langue seconde	31
Enseignement et services dans la langue de la minorité	31

Évolution démographique	6
Expansion du réseau de la Place du Canada	47
Exportation et développement des marchés internationaux	29
F	
Facilitation et soutien de la participation des collectivités	32
Fonds canadien de télévision	21
Fonds pour les périodiques canadiens	27
G	
Grandes compétitions : participation et accueil	38
H	
Hospitalité Canada	34
I	
Incitatifs fiscaux et subventions	22
Indemnisation pour les expositions itinérantes	22
Industries canadiennes de l'édition de livres et de périodiques	25
Industries culturelles canadiennes	25
Information en ligne sur la préservation du patrimoine	24
Initiative de prévention de la violence familiale	37
Initiatives de revitalisation des ressources humaines	47
Instrument ou accord international sur la diversité culturelle	45
J	
Jeux de la Francophonie	38
K	
Katimavik	34
L	
Le Canada en fête!	35
Longs métrages et enregistrements sonores canadiens	21
M	
Matériel didactique	35
Mise en valeur du potentiel dans la communauté artistique	26
Mondialisation	4

N

Nouveaux médias 25
Nouvelle politique sur le sport 36

P

Partenariat	26
Partenariat avec le secteur bénévole	43
Partenariats communautaires	33
Participation à la Francophonie	46
Participation aux expositions internationales	45
Place du Canada/Service Canada	41
Préservation des collections numériques	23
Prestation d'une aide aux musées canadiens	27
Prix Mathieu da Costa	36
Promotion de la diversité	41
Promotion de la diversité culturelle	45
Promotion de la dualité linguistique canadienne	34
Promotion des droits de la personne	35
Promotion du changement dans les institutions fédérales	32
Protection des trésors patrimoniaux du Canada	22
Protection du droit d'auteur	26

R

Radio et télévision numériques	21
Recherche et analyse stratégiques	51
Recherche sur la diversité	37
Renforcement de la capacité d'élaboration de politiques	48
Réseau international sur la politique culturelle	45

S

Semaine de la diversité à l'Expo 2000 (Hanovre)	38
Sensibilisation	36
Sensibilisation aux arts du spectacle	27
Sensibilisation des employés	51
Sentier de l'héroïsme	35
Sous l'angle de la diversité	48
Soutien des arts et de la culture	23
Soutien du sport	33
Stages/Ateliers	24
Stratégie de développement durable	48

T

Technologies de l'information	5
-------------------------------	---